



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



**Ex libris Bibliothecæ quam Illustrissimus
Archiepiscopus & Prorex Lugdunensis
Camillus de Neufville Collegio S. S.
Trinitatis Patrum Societatis J E S U
Testamenti tabulis attribuit anno 1693.**

2

MERCURE GALANT.

DEDIE' A MONSEIGNEUR

LE DAUPHIN

FEBRUER 1685



A LYON,

Chez THOMAS AMAULRY,
rue Merciere, au Mercure Galant.

M. D C. LXXV.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.



TABLE DES MATIERES contenuës dans ce Volume.

P <i>Rélude,</i>	1
<i>Declaration du Roy,</i>	2
<i>Arrests du Conseil d'Etat,</i>	5
<i>Ordonnance,</i>	10
<i>La France au Roy, sur l'Extirpation de l'Herésie,</i>	13
<i>Sonnet,</i>	26
<i>Edit,</i>	27
<i>Sonnet,</i>	32
<i>Lettre concernant les Langues, Let- tres, & Ecritures,</i>	36
<i>Morts,</i>	65
<i>Discours de Monsieur Magnin à Messieurs de l'Academie Royale d'Arles,</i>	69
<i>Ordre de S. Maurice donné à Mon- sieur d'HoZier,</i>	82

T A B L E.

<i>Pension donnée par le Roy,</i>	84
<i>Avanture,</i>	<i>ibid.</i>
<i>Fable,</i>	89
<i>Ambassadeurs nommez par le Roy,</i>	96
<i>Morts,</i>	98
<i>Lettre en Prose & en Vers,</i>	103
<i>Nouveaux Conseillers d'Etat,</i>	108
<i>Mariages,</i>	111
<i>Arrivée de la Statue du Roy au</i>	
<i>Havre de Grace,</i>	117
<i>Stances,</i>	120
<i>Chef d'œuvre de Peinture,</i>	124
<i>Histoire des malheurs de Charles II.</i>	
<i>Roy d'Angleterre.</i>	131
<i>Mort du Roy d'Angleterre,</i>	182
<i>Harangue du Roy d'Angleterre Jac-</i>	
<i>ques II. après la mort du Roy son</i>	
<i>Frere,</i>	185
<i>Proclamation du nouveau Roy,</i>	188
<i>Ordonnance du mesme Roy,</i>	192
<i>Origine de la Maison de Stuart.</i>	197
<i>Mariage,</i>	201

T A B L E.

<i>Etablissement d'un Opera à Mar-</i> <i>seille,</i>	202
<i>Suite de l'Article de Siam.</i>	203
<i>Morts,</i>	210
<i>Entrée de Madame l'Abbesse de la</i> <i>Virginité à Port Royal.</i>	216
<i>Monsieur le Marquis de Dangeau</i> <i>est pourvu de la Charge de Che-</i> <i>valier d'honneur de Madame la</i> <i>Dauphine,</i>	217
<i>Noms de ceux qui ont deviné les</i> <i>Enigmes du dernier mois.</i>	220
<i>Enigmes,</i>	<i>ibid. & suiv.</i>
<i>Comedies nouvelles.</i>	222

Fin de la Table.

Et ledit Sieur I. D. Ecuyer, Sieur de
Vizé, a cédé & transporté son droit de
Privilege à Thomas Amaulry, Libraire à
Lyon, pour en jouir suivant l'accord fait
entr'eux.



Extrait du Privilege du Roy.

PAR Grace & Privilege du Roy, donné à
Chaville le 18. Juillet 1683. Signé, Par
le Roy en son Conseil, UNQUIERES. Il est,
permis à I. D. Ecuyer, Sieur de Vizé, de
faire imprimer tous les Mois un Livre in-
titulé MERCURE GALANT, contenant
plusieurs Pieces, Relations, Histoires, Aven-
tures, & autres Ouvrages historiques, cu-
rieux & galans, pour la satisfaction de
notre cher & tres-amié Fils LE DAUPHIN;
pendant le temps & espace de dix années,
à compter du jour que chacun desdits
Volumes sera achevé d'imprimer pour la
premiere fois: Comme aussi défenses sont
faites à tous Libraires, Imprimeurs Gra-
veurs & autres, d'imprimer, graver & de-
biter ledit Livre sans le consentement de
l'Exposant, ny d'en extraire aucune Piece, ny
Planches servant à l'ornement dudit Livre,
mesme d'en vendre separément, & de donner
à lire ledit Livre; le tout à peine de six
mille livres d'amende contre chacun des
contrevenans, & confiscation des Exem-
plaires contrefaits; ainsi que plus au long
il est porté audit Privilege.

Registré sur le Livre de la Communauté
le 14. Septembre 1683.

Signé ANGOT, Syndic.

Avis pour placer les Figures.

L'Air qui commence par *C'en*
est fait , la raison a chassé de
mon ame , doit regarder la page
101.

Les Jettons , page 200.

L'Air qui commence, *Que le*
temps soit laid , ou qu'il soit beau ,
doit regarder la page 218.



MERCURE GALANT

F E V R I E R 1685.



N vous a dit vray, Ma-
dame. Ce sont tous
les jours Divertissemens
nouveaux à Versailles. Les Apar-
temens, le Bal, l'Opéra & la Co-
médie, sont des plaisirs que l'on
y fait succeder les uns aux au-
tres, & tout y est digne de la
majesté du Lieu ; mais ce qui
vous surprendra, c'est que pen-

A

2 M E R C U R E

dant que toute la Cour se divertit, le Roy que les longs Conseils où il est incessamment, devroient avoir rebuté, prend encore ce temps pour travailler en particulier, tant il a soin de répondre aux intentions du Ciel, qui ne l'a mis dans le Trône, qu'afin qu'en veillant au bien de ses Peuples, il portast la France dans le haut degré de gloire où nous la voyons. Parmy les Affaires importantes auxquelles ce grand Prince employe souvent les journées entieres, il ne s'applique à aucune avec plus d'attention, qu'à ce qui regarde l'Extirpation de l'Herésie. Cela se connoist par les Declarations que l'on continuë à publier contre les abus qui ont esté jusqu'icy soufferts aux Pretendus Reformez. Quoy que par l'Article 43. des

Particuliers de l'Edit de Nantes, il ne leur soit permis de lever sur eux que les sommes nécessaires pour les frais de leurs Synodes, & pour l'exercice de leur Religion, dont ils doivent faire le Département en présence des Juges Royaux des Lieux, ce qui a esté confirmé par les Articles 11. & 35. de la Déclaration de Sa Majesté du premier Janvier 1669. néanmoins il est arrivé qu'abusant de cette Permission, ils ont fait en divers Lieux des Impositions sur eux-mêmes, de leur autorité privée, & sans l'Assistance des Juges, & en d'autres imposé diverses sommes pour des usages illicites. Le Roy qui en a esté informé, jugeant à propos de remédier à ce desordre, a ordonné, *Que les Habitans de la Religion Prétendue Reformée seront*

tenus de représenter pardevant les Intendans & Commissaires départis dans les Provinces & Généralitez du Royaume, les Originaux des Etats d'Impositions, & Départemens par eux faits sur eux-mesmes depuis vingt-neuf années, avec les Comptes qui en ont esté rendus, les Pièces justificatives, Registres, & autres Actes, afin que les Intendans & Commissaires départis en ayant dressé leurs Procez Verbaux, qu'on rapportera à Sa Majesté avec leurs Avis, il soit ordonné ce qu'il appartiendra; autrement, & à faute par ceux de cette Religion d'y satisfaire dans le delay d'un mois apres le jour de la signification de l'Arrest donné sur ce sujet, Sa Majesté leur fait défenses de faire aucune Impositions sans sa permission expresse, à peine d'estre punis selon la rigueur des Or-

GALANT. 5.

donnances ; & à ses Officiers , d'autoriser ces Impositions , à moins qu'ils ne justifient par un Certificat des Intendans & Commissaires départis , qu'ils auront satisfait à l'Arrest ; sans préjudice néanmoins des Contraintes par corps que les Intendans & Commissaires départis pourront decerner contre les Anciens & Syndics de chaque année.

Il y a eu deux autres Arrests du Conseil d'Etat, l'un du 8. Janvier, & l'autre du 17. du mesme mois. Le premier porte , que les Prétendus Réformez ayant fait tous leurs efforts pour faire accorder à leurs Ministres l'exemption de la Taille , telle qu'on l'a accordée aux Ecclesiastiques ; & ayant reiteré leur demande, non seulement dans leurs Cahiers de 1602 , 1604 , 1608 , 1611 , 1619 , 1621 , & 1622 , mais en-

core par la Requête que leurs Deputez présentèrent à cet effet, Arrest intervint le 17. Juillet 1624. par lequel, conformément aux Réponses faites sur ces Cahiers, il fut ordonné que leurs Ministres jouïroient de l'exemption des Tailles & autres Impositions pour leurs Meubles, Pensions, & Gages seulement, & qu'ils ne pourroient estre Imposés qu'à proportion de leurs Héritages, & autres Biens. Voila tout ce qu'ils purent alors obtenir. Cependant par un usage abusif qui ne scauroit prévaloir sur l'Arrest 1624. donné même sur la Requête de leurs Députez, & qui n'a jamais esté revoqué, les Ministres qui possèdent des Biens immeubles, n'ont pas laissé de jouir dans beaucoup de lieux de l'Exemption entiere de la

Taille, soit qu'on ne les ait pas distinguez d'avec ceux qui n'avoient que leurs Gages & leurs Meubles, ou qu'un nombre considerable de personnes de cette Religion estant dans ces lieux, lors qu'ils ont esté Collecteurs, ils les ayent voulu favoriser, le Roy qu'on a informé de cet abus, a crû nécessaire d'y pourvoir, & pour cela il a Ordonné conformément à l'Arrest du 17. Juillet 1624. *Que tous Ministres de la Religion Prétendue Reformée, seront compris & employez dans les Rôles des Tailles à proportion des biens qu'ils possèdent autres que leurs Gages, & les Meubles qui servent à leur usage, pour lesquels seulement ils jouiront de l'exemption des Tailles, nonobstant tout ce qui pourroit estre allegué, oppositions & autres empeschemens, auxquels on n'aura aucun égard.*

8— MERCURE

Je vous ay parlé dans mes Lettres precedentes d'une Déclaration du 21. Aoust dernier, par laquelle il a esté ordonné que ceux de la Religion Prétendue Réformée, ne pourront tenir Consistoire qu'une fois en quinze jours, en presence d'un Juge commis par Sa Majesté; & que les deniers que ceux de cette Religion peuvent lever sur eux, suivant les Edits & Declarations, seront imposez devant le Juge, le Roy estimant que pour l'entière execution de cette Déclaration, les Juges qui seront commis pour assister à ces Consistoires, doivent avoir connoissance de toutes les Délibérations qui y seront prises, & des deniers qu'on imposera, pour en rendre compte lors qu'il en sera besoin, a ordonné par son Arrest du Con-

feil d'Etat du 17. de l'autre mois,
*Que les Juges qui ont esté, & qui
 seront cy-apres commis pour assister
 à ces Consistoires, parapheront à la
 fin de chaque Assemblée, les Déli-
 berations qu'on y aura prises, & les
 feront signer par les Ministres &
 Anciens, avec défences à ceux de la
 Religion Prétendue Reformée, dans
 écrire dans leurs Registres, ny exe-
 cuter d'autres que celles qui auront
 esté prises en presence des Juges
 commis, & par eux paraphées; com-
 me aussi que les Rôles des deniers que
 ceux de cette Religion ont pouvoir de
 lever sur eux, seront paraphéz par
 les mesmes Juges, & signéz par les
 Ministres & Anciens, & faits dou-
 bles, l'un desquels sera donné au
 Juge, en presence de qui l'Imposition
 aura esté faite, pour l'envoyer à
 Monsieur le Chancelier tous les six
 mois.*

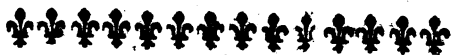
Monsieur de Sourches grand Prevost, ayant receu ordre de Sa Majesté, de ne souffrir aucuns Calvinistes, ny autres Heretiques, parmy les Marchands Privilegiez, qui sont sous sa charge, a fait aussi publier une Ordonnance du 9. du dernier mois, par laquelle il est enjoint à tous les Marchands Privilegiez qui suivent la Cour, & qui sont de la Religion Prétendue Réformée, ou de quelqu'autre Secte d'Heretiques que ce soit, de vendre leurs Privileges, dans un mois du jour de la signification de cette Ordonnance, à peine de desobéissance formelle.

On ne doit point s'étonner apres tous ces soins, qui sont suivis tous les jours de succez tres-favorables, si l'on entend retentir de toutes parts les loüan-

ges de nostre auguste Monarque. Je croy ne pouvoir vous les faire entendre d'une maniere plus agréable, qu'en vous envoyant les Vers que vous allez lire. Ils sont de Monsieur le Chevalier de Longueil, qui se distingue autant par les belles Lettres que par les Mathématiques. Ce Gentilhomme qui demeure en Anjou, est de l'illustre Maison de Longueil, qui a l'honneur de voir encore aujourd'huy Monsieur le Président de Maisons, exercer une des premieres Charges de la Justice, avec toute la réputation que ses Ancestres ont acquise pendant les trois derniers Siècles, & feu Monsieur le Président de Maisons son Pere, Surintendant des Finances, en celuy-cy. Il semble que Monsieur le Chevalier de Longueil ait voulu imiter

dans ces Vers le zele de Christophe de Longueil, le plus celebre Orateur Latin, que la France ait eu jusques à luy, lequel déclama dans l'Eglise de S. Pierre, en presence du Pape Leon X. cette éloquente Oraison, qu'il avoit composée contre l'Herésie de Luther alors naissante, & qui se trouve dans ses Ouvrages.





LA FRANCE
AU ROY,
SUR L'EXTIRPATION
DE L'HERESIE.

GRAND ROY, qui dans l'Eglise
avez le Droit d'Aînesse,
Et dans ses saintes Loix puisez vô-
tre sagesse,
Pour régir des François l'Empire
glorieux,
Qu'a signalé la Foy de vos premiers
Ayeux;
Cher Prince, à qui le Ciel a donné
ma Couronne,
Pour tenir en vos mains tous les or-
dres qu'il donne.

14 MERCURE

*Rétablir des Autels les honneurs
méprisez,*

*Réunir tant de cœurs si long-temps
divisez,*

*Et pour rendre à mes Lys cette pure
innocence,*

*Qu'ils reçurent du lieu de leur sainte
naissance.*

*Après m'avoir portée à ce haut point
d'honneur,*

*Qui réfléchit sur moy vostre propre
Grandeur;*

*M'avoir donné du Rhin la Barrière
fameuse;*

*Fait couler sous mes Loix, & l'Es-
caut, & la Meuse;*

*Avoir pour le Commerce ouvert de
nouveaux Ports,*

*De l'Inde & du Couchant attiré les
trésors;*

*Et pour joindre les Mers, prodiguant
les miracles,*

*Des Rochers & des Eaux forcé tous
les obstacles;*

GALANT. 11

Après m'avoir donné, par le secours
 des Arts,
 De superbes Palais, & de fameux
 Ramparts,
 Et par tant de travaux, qu'en tous
 lieux on renomme,
 Fait voir qu'estre François, c'est estre
 plus qu'un Homme;
 Par un ressentiment digne de vos
 bienfaits,
 Je viens du monde entier vous offrir
 les respects,
 Et donner pour Garans de ma recon-
 noissance,
 Les cœurs de vos Sujets, & mon
 obéissance.
 De mesme que la Terre au retour du
 Printemps
 Decouvre de ses Fleurs les Rubis
 éclatans,
 Et pour en faire hommage au Roy de
 la Nature,
 Semble luy presenter la naissante
 verdure ;

*Telle , & plus redevable à vos soins
glorieux ,*

*J'étale mon bonheur & ma pompe à
vos yeux.*

*Mais le Ciel a voulu qu'à de plus
nobles marques*

*Vous fussiez reconnu le plus grand
des Monarques ,*

*Et qu'un pieux Héros dans la prof-
périté ,*

*Travaillant sans relâche à l'immor-
talité ,*

*Extirpast l'Herésie , & coupant ses
racines ,*

*Enfin d'avec mes Lys séparast les
Epines.*

*Depuis un siècle , ou plus , mes Peu-
ples vos Sujets ,*

*Ont pour ce grand dessein formé de
vains projets.*

*Les Charles , les Henrys , & vostre
auguste Pere ,*

*Ont combattu ce Monstre , & n'ont
pû le défaire ;*

Et l'Univers connoît , sans en estre jaloux ,

Qu'il n'estoit réservé qu'à vos illustres coups.

Quel spectacle de voir mon Roy couvert de gloire ,

Faire de Constantin revivre la mémoire ,

Elever comme luy l'Etendart de la Croix ,

Faire regner celuy qui fait regner les Roys ,

Contre ses Ennemis prendre en main sa querelle ,

Et vanger en Chrétien son Eglise fidelle !

Ouy , Dieu mesme jaloux de ses propres honneurs.

S'est fait en tous les temps de pieux Défenseurs ;

Luy-mesme a soutenu le cœur des Macabées ,

Pour vaincre d'un Tyran les nombreuses Armées ;

18. **M E R C U R E**

Et l'heureuse valeur du Berger d'Israël,

*Pour délivrer les Juifs, fut l'ouvrage
du Ciel.*

*Vostre tour est venu, Grand Prince,
il vous appelle,*

*Pour être l'Héritier de leur gloire
immortelle.*

*O que j'aime à vous voir, épris de
cette ardeur,*

*Chercher tous les moyens de dissiper
l'erreur ;*

*Du fameux Bossuët emprunter l'élo-
quence ,*

*Et du juste Tellier consulter la pru-
dence ;*

*Exciter Chauvallon, dont la sainte
ferveur ,*

*D'Aurele & d'Augustin imitant la
douceur ,*

*Propose au Clergé la Lettre Pasto-
rale ,*

*Pour attirer les cœurs que retient la
Cabale ,*

GALANT. 19

Et joindre à leurs travaux la libe-
 ralité,
 La majesté des Loix, l'exemple, &
 l'équité;
 Des Nouveaux Convertis soutenir
 l'indigence,
 Et punir des Relaps l'odieuse incon-
 stance !
 D'un sage & puissant Roy salutaire
 rigueur,
 Qui détermine au Bien la liberté
 du cœur !
 Mais quoy ! doit-on ainsi nommer
 vostre justice,
 Qui pardonnent à tous ceux qui re-
 noncent au vice ?
 Elle qui n'interdit les emplois glo-
 rieux
 Que jusques au moment que l'Hom-
 me ouvre les yeux.
 Quand par vostre bonté, dont elle est
 prevenüe,
 De ceux qui la craignoient le nom-
 bre diminuë ;

*Lors que vous adoptez ces genereux
Enfans ,*

*Dont les Peres, sans vous , devien-
droient les Tyrans ;*

*Ou quand vos soins heureux , cher-
chant avec tendresse*

*Ceux que la Grace touche , & la Ve-
rité presse ,*

*Font voir avec éclat d'illustres Dé-
serteurs ,*

*Ministres de Satan , abjurer leurs
erreurs.*

*Puisse du Grand LOUIS l'infati-
gable Zèle*

*Aux Héros à venir estre un parfait
modèle ;*

*Ou si de l'imiter on tâche vainement ,
Que du moins on l'admire avec
étonnement ,*

*Dans le desir de voir réunis à l'Eglise
Les cœurs de ses Sujets , que le Schis-
me divise ,*

*S'estimer fortuné , si de son Bras un
jour ,*

*Il payoit la valeur de cet heureux
retour.*

*Mais formez d'autres vœux, Prince
trop magnanime ,*

*Le Ciel ne veut de vous qu'un tri-
but legitime.*

*GardeZ ce Bras vainqueur , que
craint tout l'Univers ,*

*Pour punir les Mechans, & leur don-
ner des fers.*

*Ce Bras, par qui la Foy de ses droits
resaisie ,*

*A jusque dans Strasbourg détrôné
l'Herefie ;*

*Et qui pour la detruire en ses Re-
tranchemens ,*

*Renverse d'un signal ses plus chers
monumens.*

*Pour fuir vöstre justice, où se cachera
t'elle ?*

*Le fameux Montauban, l'orgueilleu-
se Rochelle ,*

*Nismes & Montpellier , avec tant
d'autres Lieux ,*

Où l'audace Heretique a bravé vos
Ayeux ,

Ont vû tomber les Murs qui luy ser-
voient d'azile.

L'Anglois, qui la soutint, luy devient
inutile.

L'Union d'Allemagne & de ses No-
vateurs

Est le Phantôme vain de nos Refor-
mateurs ,

Et leur ambition clairement décou-
verte ,

En faveur de l'Etat doit avancer
leur perte.

Sans repandre leur sang , vous sça-
vez m'en vanger ;

Vous les traitez en Pere , & l'on les
voit changer ;

Mais pour les cœurs d'airain ayez
moins de clemence.

De cet illustre Grec imitez la pru-
dence ,

Qui ne pouvoit souffrir le dernier
Rejetton

*Qui pût de Troye un jour ressusciter
le nom ,*

*Et ranger sur les Grecs la honte de
l'Asie.*

*Vous connoissez, Grand Roy, ce que
peut l'Herésie ;*

*Cet Hydre renaissant, de mon sang
alteré ,*

*Monstre des cœurs seduits follement
reveré.*

E*t vous, Sujets ingrats, rebelles
Heretiques ,*

*Que j'ay vûs les Auteurs des misè-
res publiques ,*

*Volontaires Proscrits, ambitieux Ti-
tans ,*

*Nourris du mesme lait de mes plus
chers Enfans ;*

*De quel Demon poussez, de quelle
barbarie ,*

*Avez-vous déchiré le sein de la
Patrie ?*

*Mes Fleuves teints de sang, & mes
Rois meprisez ,*

24 MERCURE

*Les Temples mis en cendre , & les
Autels brisez ,*

*Sont les affreux effets de ces tristes
journées ,*

*Où j'ay vû ma fortune & ma gloire
bornées ,*

*Quand l'erreur populaire infectant
les grands cœurs ,*

*De mes propres Heros faisoit ses Pro-
tecteurs.*

*Dreux , S. Denis , Jarnac , sont les
- temoins fidelles*

*Des premieres horreurs de ces Guer-
res cruelles ,*

*Où j'ay , quand vostre fer ne me res-
pectoit plus ,*

*Couronné les Vainqueurs , & pleuré
les Vaincus.*

*Soit de tels attentats l'audace ter-
minée ;*

*Mon Roy tient sous ses pieds la Dis-
corde enchainée.*

*Pourriez-vous soutenir , impuissans
Factieux ,*

Les

GALANT.

25

*Les regards d'un Heros toujours
victorieux ,*

*Et faire soulever les Cevennes fidel-
les ?*

*Non , a Religion ne fait point de
rebelles.*

*Grand Monarque , achevez la
Conqueste des cœurs ,*

*Elle doit égaler les Vaincus aux
Vainqueurs ;*

*Et faites avoüer à la plus noire en-
vie ,*

*Que le Nom de LOUIS , fatal à
l'Herésie ,*

*Dans l'Eglise & l'Etat rétablit l'u-
nité ;*

*Et que celui de GRAND, tant de fois
merité ,*

*Vient moins de vos Exploits , qu'ho-
nore la Victoire ,*

*Que de la Pieté que marque vostre
Histoire.*

Fevrier 1684.

B

Le Sonnet qui suit ces Vers,
est de Monsieur Texier, Prestre
de Saumur.

AUX PRETENDUS REFORMEZ.

PENSEZ-vous en loüant le plus
sage des Roys,
Pouvoir de son esprit ébranler la
constance ?
Apprenez que sa Foy, son zele & sa
prudence ,
Feront par tout regner l'équité de
ses Loix.



Sans cesse il vous exhorte à faire un
digne choix ;
Ne vous opposez pas à tant de com-
plaisance ;
Ses tendresses, ses soins, ses bienfaits,
sa clemence ,
Doivent gagner vos cœurs, qu'ils com-
bat tant de fois.



*D'un Enfant qui se blesse on éloigne
les armes ,*

*La tendresse d'un Pere en reçoit trop
d'alarmes ,*

*Pour souffrir qu'à ses yeux il s'en
perce le sein.*

*Ainsi LOUIS qui voit vostre erreur
volontaire ,*

*S'oppose à vôtre perte , & par ce
grand dessein*

*Surpasse la sagesse & la bonté d'un
Pere.*

C'est en toutes choses que le Roy se montre veritable Pere de son Peuple. Ce que je vay vous dire en est une marque. La derniere recolte des Bleds n'ayant pas esté si abondante que de coutume , Sa Majesté qui cherche à en procurer le bon marché par toute sorte de voyes , afin de fai-

re subsister aisément ses Sujets ,
a déchargé du payement du
Droit de Fret , de cinquante sols
par Tonneau , que je leve sur
les Vaisseaux Etrangers , tous les
Marchands , Maîtres de Navi-
res , & autres Particuliers , qui
feront entrer dans le Royaume
des Bleds dans des Vaisseaux
Etrangers , pendant les six pre-
miers mois de cette année.

La bonté de ce grand Prince
ne s'est pas bornée à ce soin. La
nécessité des temps & des besoins
de l'Etat , ayant obligé les Roys
ses Prédecesseurs à multiplier le
nombre des Officiers , dans quel-
ques Sièges & Jurisdiccions , ce
qui leur avoit paru le moyen le
plus seur , & le plus facile de
fournir aux dépenses les plus
pressantes de la Guerre , sans sur-
charger leurs Sujets , Sa Majesté

voyant la Trêve acceptée , & voulant en faire goûter les fruits à ses Peuples , a déclaré par un Edit perpétuel & irrévocable ,

Que les Sieges & Officiers des Elections & Greniers à Sel établis en une même Ville , dans l'étendue de la Ferme Generale des Gabelles de France , seront unis & incorporez en un seul & mesme Siege , pour ne faire qu'un Corps d'Election & Grenier à Sel , auquel Elle attribue toute Cour & Jurisdiction , tant Civile que Criminelle , pour les Matieres dont les Elûs sont competans dans l'étendue de leur Siege ; & à l'égard des Gabelles dans l'étendue de toutes les Paroisses , qui composent ces Greniers unis. Par le mesme Edit le nombre des Officiers de ces Elections & Greniers à Sel demeure fixé , & ils doivent estre choisis par le Roy , entre ceux

qui sont à present pourvus pour composer ces mesmes Siéges , suivant les Etats qui en seront arrestez dans son Conseil , Sa Majesté supprimant tous les autres Officiers, qui ne seront point reservez dans ces Etats. Lesquels Officiers seront actuellement & incessamment remboursez par les Receveurs Generaux de ses Finances en chaque Generalité , du Prix de leurs Offices , Gages & Droits qui en dépendent ; & comme ce remboursement pourroit être préjudiciable à leurs Creanciers, Sa Majesté voulant pourvoir à leur seureté, a ordonné par son Arrest du Conseil d'Etat rendu le 30. de Janvier, *Que dans un mois pour tout delay , du jour de l'enregistrement de l'Edit , portant la Réduction des Officiers , qui composeront à l'avenir*

Les Sieges des Elections & Greniers à Sel, & de l'Arrest du 30. de Janvier, dans chacun des Sieges des Elections & Greniers à Sel, les Créanciers des Officiers qui ne seront pas reservez, ou Prétendans Droits aux Offices supprimez, dont ils étoient Propriétaires, seront tenus de faire leurs Saisies au Bureau de la Recepte Generale des Finances de la Generalité, dont les Sieges des Elections & Greniers à Sel seront dépendans, comme aussi de faire signifier les Oppositions par eux formées au Sceau, des Lettres de Provision de ces Offices, au mesme Bureau de la Recepte Generale dans le mesme delay; sinon, & à faute de le faire dans ce temps, les Oppositions qui pourroient estre faites par eux demeureront nulles, & les Pourvus & Propriétaires de ces Offices supprimez, seront remboursez par les

*Receveurs Generaux des Finances,
suivant l'Edit de Reduction.*

Toutes ces choses sont des faits qui parlent. On y connoit la Bonté & la Justice du Roy, & je ne puis mieux finir cet Article, que par ces deux Sonnets qui ont esté faits à sa gloire. Le premier est de Monsieur de Grammont de Richelieu.

POUR LE ROY.

D'*Alexandre sur tout on exalte
& l'on vante
La belle ambition & l'intrépidité;
La vigueur de Pyrrhus, & son activité;
Et du grand Fabius la conduite
prudente.*



*Du premier des Césars la fortune
constante;*

Du second la clemence , & son integrité ;

La grandeur de Pompée , & sa noble fierté ;

Les graces de Titus , & l'humeur bienfaisante.



Notre illustre Monarque a de tous ces Héros

Les grandes qualitez , sans avoir leurs défauts ;

Dans luy comme dans eux la valeur est extrême.



Ainsi qu'eux il sçait vaincre , & se fait redouter ;

Mais il sçait, quand il veut, se vaincre aussi luy-mesme ,

Et les autres jamais n'ont pû se surmonter.



34 MERCURE
SUR LES GRANDES
ACTIONS DU ROY.

ON dira de LOUIS, par l'éclat
de sa vie,
Qu'il est le seul Heros qu'on doit
appeller GRAND,
Penétrant au Conseil, en Guerre
foudroyant,
De tous les Potentats la terreur &
l'envie.



Son nom a fait trembler & l'Afri-
que & l'Asie;
Invincible par tout, & par tout Con-
querant,
Affable à ses Sujets, genereux, bien-
faisant,
C'est un autre TITUS, PERE DE LA
PATRIE.



Retablir le Trafic, faire fleurir les
Arts,

*Protéger les Autels, joindre Thémis
à Mars,
Sont des traits éclatans de sa gloire
immortelle.*



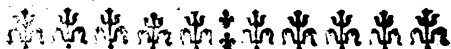
*Aux siècles à venir ses vertus feront
foy*

*Qu'il eust esté des Roys le plus par-
fait modèle,*

*Quand par droit de naissance il
n'eust pas esté Roy.*

Je vous ay déjà fait voir deux
Lettres du sçavant Monsieur Co-
miers sur les Langues. En voicy
une troisième, que vous ne trou-
verez pas moins curieuse que les
autres.





III. LETTRE.

*Concernant les Langues, les Lettres
& les Ecritures.*

A M^r DE S....SDIKS.

JE répons à la vostre, à la manie-
re du Cardinal d'Ossat, article
par article, & laconiquement, mais
je m'explique en telle sorte, que
vous n'avez pas lieu de dire comme
S. Jérôme, en lisant le Poëte Perse.
Si tu ne veux pas estre entendu,
tu ne dois pas estre lû.

Je souhaiterois vous pouvoir re-
pondre aussi brièvement que les La-
cedemoniens, qui par la seule Let-
tre S, qui signifie Non, répondi-
rent à la longue Epistre des deman-
des de Philippe, Pere d'Alexandre
le Grand.

La Langue Sainte , c'est à dire l'Hebraïque , a 22 Lettres , autant qu'il y a de Livres dans l'ancien Testament , dans lequel l'ordre des Lettres Hebraïques y est repeté 21 fois.

J'ay remarqué dans la 273 page du 26 Tome extraordinaire du Mercure Galant, que les trois versets 19, 20 & 21 du 14 chapitre de l'Exode , contiennent chacun 72 Lettres , par le mélange desquelles les Kabalistes forment les 72 noms de Dieu , tous terminez en AH ou en EL , c'est pourquoy après le nom de l'office d'un Ange , la Sainte Ecriture, ajoute EL , ainsi Michaël , Raphael , Gabriel.

Toutes les 22 Lettres Hebraïques sont contenues dans le 25. verset du 5 chapitre du Prophète Isaye.

Toutes les Lettres Grecques, sont

dans les versets 19 & 20 du 3. chapitre de la premiere Epistre de S. Pierre.

Toutes les Lettres Latines sont dans ce Vers,

*Gaza frequens Lybicos duxit
Kartago triumphos.*

Atticus le Fils du Sophiste Herodes, ne pût jamais apprendre l'Alphabet.

Un jeune Prince Barbare estant venu étudier dans Athènes, ne pût apprendre que les trois premieres Lettres de l'Alphabet, qu'il prononça d'un ton si digne de son esprit & de sa Nation, que le Préteur cessa de haranguer; c'est pourquoy les Barbares ramenerent en Triomphe leur Prince, disant qu'il avoit vaincu le plus éloquent des Grecs.

La langue est presque le principal instrument de l'articulation, car

les consonnes labiales n'ont pas besoin de l'office de la langue, elle a dix mouvemens, six droits & quatre en rond. Les lèvres ont aussi jusques à six mouvemens differens. Le Larinx a aussi ses mouvemens pour la Trachée, qui ouvre le passage à l'air, que poussent les poulmons.

La Lettre A se prononce le gozier & la bouche ouverte, sans employer la langue; elle est donc la Lettre la plus facile à prononcer, c'est pourquoy elle tient le premier rang dans l'Alphabet.

On dit qu'il n'y a eu que Zoroaster qui ait ry en naissant, & que les Mâles pleurent par la voyelle A, & les Filles par la voyelle E, ce qui a donné lieu à ce Distique.

Elorat adhuc proles quod com-
mifere parentes,
A genitor dat Adam: E dedit
Eva prior.

40 MERCURE

Comme les consonnes B, M, P, sont purement labiales, elles sont aussi tres-faciles à prononcer. Il ne faut qu'ouvrir doucement les lèvres en prononçant A, c'est pourquoy les Enfans prononcent facilement MaMa & PaPa, parce que le P se prononce par la seule explosion de l'Air, en separant promptement les lèvres, si vous prononcez P tout contre la flamme de la Chandelle, elle vous fera entendre cette explosion.

O, se prononce le goziér ouvert, & la bouche un peu enflée & voutée, c'est pourquoy les Puis, les Caves, & les Antres profonds, pour A, réfléchissent O.

E, se prononce fermant un peu la bouche, & aprochant la langue du palais, ne laissant qu'un petit passage en largeur, à l'air poussé par les poulmons.

I, se prononce en appliquant davantage la langue au palais, pour ne laisser qu'une petite issue à l'air, & on ferme davantage la bouche, & on joint presque les dents.

V, François, se prononce ayant joint les dents & la langue tout contre le palais, & serrant les lèvres avancées pour ne laisser à l'air qu'une petite issue ronde, & on ressent qu'il se forme un tremblement des lèvres.

Il y a des Nations qui ne distinguent point Va de Fa, & pour Vin disent Fin.

A Siracuse, la Lettre M tirée au sort, donnoit le droit de la Harangue publique.

La prononciation de la Lettre L appartient à la langue, celle de D & de S, aux dents, M, aux lèvres, & celle de N au nez, si vray que si on serre le nez, on peut pro-

noncer Na, mais on entend Da, d'où il est facile de rendre raison des noms qu'on a imposé à ces Lettres.

La Lettre K est gutturale. Les Calomniateurs étoient marquez au front avec un ferd chaud, des Lettres K & C, la raison est facile.

La Lettre Q estoit aussi imprimée au front de ceux qui époussoient une seconde Femme, la premiere estant vivante. Cette marque Q est assez significative du crime, de mesme que celle d'Astronomie Q pour marquer la conjonction de deux Planetes, &c.

Plusieurs Personnes, pour Q prononcent T, & pour Qui Quonque, disent Ti Ton Te.

Du temps de François I. le Pere des belles Lettres, & Fondateur de l'Academie ou College Royal de Paris, la prononciation de la Lettre Q estoit celle de la Lettre K d'après

sent ; car pour QuisQuis , on prononçoit KisKis. La sçavante République des Lettres est redevable à P. Ramus , Doyen du College Royal , qui a donné la naturelle prononciation du Q. Messieurs de la Sorbonne s'y opposerent , & même priverent un Ecclesiastique de ses Revenus , parce qu'il prononçoit le Q comme Messieurs de l'Académie du Roy. Le Procez fut porté au Parlement , ou Ramus ayant luy-même plaidé pour la nouvelle prononciation de la Lettre Q , il fut permis par Arrest solennel de dire QuisQuis , ou KisKis , qui depuis est devenu un mot pour animer les Chiens au combat. Je croy que la Cour Souveraine fonda son Arrest sur ce que la Lettre Hebraïque Coph est Q & K dans sa valeur.

Plusieurs Personnes , & notamment ceux qui ont le Filet , ne peu-

vent prononcer la Lettre R, qui demande le tremblement de la langue ; c'est pourquoy pour R, ils prononcent L.

Messala, grand Orateur, fit autrefois un Volume entier de la Lettre S. Sa mauvaise prononciation coûta la vie à quarante-deux mille Ephraëmites, qui furent égorgez par les Galaadites, pour n'avoir sçû bien prononcer dans le mot Schiboleth la Lettre S, que les Hebreux nomment Scin.

Appius Claudius trembloit à la Lettre Z, lors qu'on la prononçoit par TS, parce qu'elle exprime le grincement de dents d'un Moribond.

La prononciation de S, ou ST, fait un siflement qui pénètre, & qui sert pour ordonner le silence.

L'Echo n'est pas toujours la véritable image de la voix articulée, puis qu'elle ne peut pas toujours re-

dire ou réfléchir la Lettre S, car pour le mot Satan, l'Echo répond Vatan. Il n'en est pas de mesme des mots Sofia in Solario, Soleas Sarciebat Suas. Vous sçavez que la voix réfléchie par l'Echo, employe deux fois plus de temps que la voix directe, laquelle dans la moitié d'une demy-seconde de temps parcourt 690 pieds.

L'Echo du Palais Simoneta, à un mille de Milan, repete du moins vingt quatre fois le mesme mot.

La plus grande parleuse des Echos, est celle que je trouvoy il y a dixhuit ans à Taxily, à une lieüe de la Ville de Luzy en Nivernois; car estant la nuit dans le Jardin de la Cure, qui dépend de nôtre Chapitre de Ternant, ayant le visage tourné contre la Colline de Nidi, elle repetoit de suite tres-fortement & tres-distinctement tous ces treize mots,

*Arma virumque cano, Trojæ quæ
primus ab oris ,*

Arma virumque cano.

*Il est aussi facile de rendre raison
pourquoy l'Echo pour Sa , dit Va ,
que d'expliquer pourquoy en tenant
un doigt dans chaque coin de la
bouche , pour la Lettre P , on pro-
nonce F.*

*La voyelle O. se fait entendre
de plus loin , c'est pourquoy les noms
des Chiens de Mutte se terminent
en O.*

*Les voyelles O & E sont les plus
fortes , puis qu'elles arrestent les
Chevaux au milieu de leur course.*

*Le Sauveur du Monde dans l'A-
pocalipse a pris pour Symboles les
deux Lettres A , & ω , la première
& la dernière Lettre de l'Alphabet
Grec , pour signifier qu'il est le com-
mencement & la fin de toutes
choses.*

Judas, ce vaillant Capitaine des Juifs fut surnommé Machabée, pour avoir pris dans son Etendart cette Devise, Symbole, ou Mot

MA. CA. B. AI. composé des quatre premières syllabes du XI. verset du XV. chapitre de l'Exode.

MA CAMOCHA BAE LIM
JEHOVAH ?

Qui comme Toy entre les Dieux Jehovah !

Les Romains prirent les quatre Lettres, S. P. Q. R. qui sont les premières des quatre Mots suivans, Serva, Populum, Quem, Redemisti, qu'une Sybille avoit gravé sur une lame d'acier, comme dit Corrasius.

L'Empereur Maximilian prit pour Symbole les voyelles A. E. I. O. V. pour signifier Aquila Electa Iuste Omnia Vincit.

Revenons à la Langue Sainte.

Les Juifs & les Samaritains ont toujours leu dans leurs Synagogues, la Sainte Ecriture en Hebreu. La Bible des Samaritains ne contient que le Pentateuque, qui sont les cinq Livres de Moïse, parce qu'en l'année du Monde 3971. c'est à dire 992. ans avant l'Incarnation, on n'avoit encore publié que le Pentateuque, lors que le Royaume d'Israël fut divisé, n'étant resté au Fils de Salomon que les Tribus de Juda & de Benjamin, les dix autres Tribus ayant obéi à Ieroboam.

Le Peuple d'ISC. RAB. EL. Hominis magni Dei, de l'Homme du grand Dieu, ayant depuis esté dispersé & contraint d'habiter en Pais étrangers, il perdit peu à peu l'usage de sa Langue Hébraïque, c'est pourquoy apres la Captivité de Babylone. on ne parla que la Langue Syriaque dans Ierusalem, & la Langue

gue Syriaque dans Ierusalem, & la Langue Hebraïque y étoit comme inconnue ; si vray que les Princes des Prestres & des Pharisiens dirent aux Archers. En S. Jean chapitre 7. verset 49. Cette Populace ne sçait ce que c'est que la Loy. Ce qui avoit obligé les Rabins ou Docteurs de la Loy, d'en faire des Versions en Langue vulgaire des Pais où ils étoient Etrangers.

Les Rabins Asiatiques firent à Babylone, la plus ancienne & la plus estimée des Paraphrases, qui est la Chaldaïque, ou le Targum Onkelos.

La Version Grecque du Pentateuque, dont S. Jérôme au premier chapitre de l'Epistre de S. Paul à Titus, dit Scientia pietatis est nostra Legem, fut faite 272. ans avant l'Incarnation, en Alexandrie d'Egypte, où les Juifs avoient

Fevrier 1685. C

50 MERCURE

un Temple comme en Ierusalem. Elle est surnommée des 70, parce qu'elle fut faite par l'Ordre, ou du moins approuvée des 72, qui composoient le Venerable Senat du grand Sanhedrin. Tout ce qu'on en a dit au delà, a esté sur la bonne foy d'un Livre attribué à Aristée, l'un des 72. Interpretes, qui ne firent que la Version des cinq Livres de Moïse, bien qu'il ne soit nommé qu'en tierce Personne.

DES LIVRES, leur anecinne Forme & Relieure.

LEs Juifs observoient de ne mettre que 30. Lettres à chaque ligne.

Les Anciens coloient au long plusieurs feuilles de papier les unes au bord des autres, & ils n'écrivoient

GALANT.

§ 1

que d'un côté. Ils inséroient le bout de la dernière des feuilles dans la fente d'un bâton cylindrique, autour duquel on rouloit toutes les feuilles qui composoient ce Livre ou Volume. Ce bâton avoit un Chapiteau & une Base, à la distance de la largeur du papier. Toutes les Bibliothèques étoient composées de semblables Rouleaux, chez les Grecs & chez les Latins, mesme long-temps après Ciceron. Les Juifs ont encore sur l'Autel de chaque Synagogue, les Livres de la Loy sur deux semblables Rouleaux Cylindriques, & quand ils ont lû une page, ils la roulent autour du Cilindre qu'ils tiennent à la main droite. J'ay trouvé dans nos Archives du Chapitre de Ternant, fondée en l'année 1444. qui est quatre ans après l'invention de l'Imprimerie, des Enquestes sur des feuilles de papier co-

C 2

lées les unes au bas des autres , & écrites d'un seul côté.

Le Secret ayant esté trouvé de preparer le parchemin, en sorte qu'on peut écrire des deux côtez. Le Roy Attalus fit écrire & relier quelques Livres à la maniere des nostres.

L'Imprimerie commença en 1440 à Mayence, & les Offices de Cicéron, est le premier Livre qui ait esté Imprimé en Europe, il est maintenant bien facile de profiter de l'avis de l'Oracle, qui dit à Zenon que, Pour bien vivre, il falloit avoir commerce avec les morts. C'est dans le mesme sentiment qu'Alphonse Roy d'Arragon disoit, Qu'il faut consulter les morts comme les plus fideles Conseillers, car il n'y a point d'Amy plus libre qu'un Livre.

DE LA DIFFICULTE'
de lire l'Ecriture Chinoise, &
l'Hebraïque sans Voyelles.

Vous ne trouverez pas si étrange que l'Ecriture Chinoise ait un Caractere different pour chaque chose, & qu'un mesme mot prononcé differemment, signifie différentes choses, si vous faites reflexion qu'en nostre Langue, un mesme mot a plusieurs significations: En voicy un exemple, il faut que je vous Conte, un Conte, d'un Conte, duquel je ne fais pas grand Conte.

A la sterilité de la Langue Chinoise, opposez la fecondité de la Langue Arabe; elle a 30 mots pour signifier le Miel; 200 mots pour signifier le Serpent; 500 pour signifier le Lyon; & 100. pour signifier l'Epee. Cela me fait sou-

*venir des six Vers suivans d'un
vieux Sonnet.*

Il faut que par neuf fois la Lune
ait fait son cours ,
Avant que nous voyons la lumie-
re du jour ,
Qu'un cruel Ennemy nous a
bien-tost ravie.
Misérables Mortels, n'avons-nous
pas grand tort ,
De faire tant d'Engins pour nous
donner la mort.

*L'Ecriture Hebraïque n'avoit ori-
ginairement que les Lettres Conson-
nes , car les Points qui tiennent lieu
de Voyelles , n'ont commencé qu'en
l'année 508. de l'Incarnation , &
436 ans apres que Titus Vespasian
eut brûlé le Temple de Jerusalem
le 8 Aoust , & la Ville le 8. Septem-
bre en la 72. année de Iesus-Christ.*

C'est pourquoy il y a à present onZe-
 cens soixante & dix-sept années
 que les Docteurs Juifs étant assem-
 blez à la Tyberiadé, Ville de la
 Palestine, inventerent & employe-
 rent les points ou voyelles secrettes,
 afin de conserver à leur Posterité
 dispersée par tout le Monde, la ve-
 ritable lecture des Livres Sacrez de
 l'ancien Testament. C'est ce que le
 Rabin Helie Levite, rapporte dans
 sa troisième Preface sur le Masso-
 reth. C'est pourquoy pour bien ap-
 prendre à lire l'Hebreu, je vous ren-
 voye à la Mazore, ou Tradition de
 l'Ecole Tyberiadé.

C'est sans sujet que vous me pre-
 nez pour un Gale Razaia, Revela-
 teur des choses secretes. Vous me de-
 mandez mille choses, comme si
 j'avois tout cela dans mon Ialkut,
 ou Poche Rabinique, ou que je fusse
 le tout sçavant Hippias Eleen me-

tempsicofé. Merite-t'on quelque chose pour beaucoup parler ? Avez-vous oublié que Plutarque louë Epaminondas qui estoit le plus sçavant, & parloit le moins. Il profite en bien des choses du bon mot de Socrate, qui étant interrogé pourquoy il ne donnoit aucun Ecrit au Public, répondit que le papier vaudroit mieux que ce qu'il faudroit dire. Pour vous répondre à tant d'articles, il me faudroit une memoire aussi heureuse que celle d'Esdras, qui dicta par cœur les Livres de l'Ancien Testament, tels que nous les avons. Du Grec Carmides, qui disoit par cœur ce qui estoit contenu dans quel Volume d'une Bibliothèque qu'on souhaitoit. De Cyrus, ou de L. Scipion, qui sçavoient le nom de tous leurs Soldats; ou la memoire de Mithridate, de Crassus, de Cyneas, de Themistocle, ou celle de l'Empe-

reur Claude, qui sçavoit tout Homere par cœur, de Saluste qui sçavoit tout Demosthene, d'Avicenne qui sçavoit aussi par cœur toute la Metaphisique d'Aristote. Je ne suis ny Ciceron qui se souvenoit de tout ce qu'il avoit leu ou entendu. Je n'ay pas la memoire de Senéque l'Orateur, qui assure dans la Préface du Livre des Plaidoyez ou Controverses, qu'il avoit la Mémoire si heureuse, qu'il redisoit deux mille noms differents dans le mesme ordre qu'ils avoient esté prononcez, & que dans l'Ecole plus de deux cens personnes ayant dit chacun un Vers, il les repeta en commençant par le dernier Vers. Le Pape Clement VI. ayant receu un grande blessure à la teste, sa mémoire devint si heureuse, qu'il ne pût rien oublier de ce qu'il avoit leu. J'ay esté present avec feu Monsieur le Marquis de S. André Mont-

brun , Capitaine General des Armées du Roy , & Gouverneur du Nivernois , à un semblable essay de Mémoire entre Monsieur de la Barre , pour lors Intendant du Bourbonnois , & M^e Adam le Poëte Menuisier de Nevers. De plus , je n'ay pas un Secretaire si expert dans la Tachigraphie , que ceux dont Martial disoit , lib. 14.

*Curant verba licet , manus est
velocior illis ,*

*Nondum lingua , suum dextra
peregīt opus.*

Je ny suis pas si exercé qu'Origene , quand mesme je formerois aussi mal mes Lettres que le grand Quintilien , dont les lignes sembloient des Serpens. Il est autant surprenant qu'avantageux pour le bien public , qu'entre tant de millions d'Ecritures , il ne s'en rencontre pas deux tout à fait semblables , quand mê-

me on auroit appris à écrire sous un mesme Maistre. Il en est de l'Ecriture comme des Voix & des Visages, qui sont tous en quelque chose differens. Il est vray que Tite Vespasian le Fils, disoit ordinairement qu'il auroit pû estre le plus grand Faussaire de l'Empire Romain, parce qu'il sçavoit tres-bien contrefaire toutes les signatures.

Contentez-vous, Monsieur, de ce peu que je vous envoie pour vos Etrennes de l'année 1685. Je réponds à vos autres demandes, comme les Juifs dans les Questions tres difficiles THISBI, JETHARES, KASIOT, Elie Thesbite, qui nâquit huit ans avant la mort de Solomon, les foudra.

La Kabale des Rabins aussi bien que les deux Volumes de Visions Parfaites, ne contiennent que futulites avec la Lettre R à trois Nations,

bien différentes, l'Italique, le Grec & l'Hebreu, & à tous ces Livres, il ne manque que la Syllabe Grecque Noun.

Vous apprendrez dans 24 heures la Langue Hebraïque, dans la nouvelle Grammaire de Cristofori Cellarij, imprimée Cizæ, au commencement de l'année 1684.

Le manque de Voyelles dans l'Ecriture Hebraïque, est la cause que la Version Grecque de l'Ancien Testament, faite par les 72 Rabins en Alexandrie l'année 272. avant la naissance de Iesus. Christ, n'est pas toujours conforme à l'Original Hebraïque, quoy qu'en ait dit l'Auteur du Livre attribué à Aristée l'un des 72 Interpretes. Puis que cette Version a des passages mal expliqués, & bien des choses oubliées, & d'autres ajoutées, comme dit S. Jérôme, qui mourut l'année 410.

c'est pourquoy la Version Latine qu'on fit sur la Grecque du temps des Apostres , ne peut estre meilleure , bien que nous chantions les Pseaumes suivant cette Version , parce que l'Eglise y estoit accoutumée , lors que saint Ierôme fit sa Version Latine de l'Ancien Testament , que nous appellons la Vulgate.

Si la Langue Chinoise est difficile par la differente signification d'un mesme mot , la Langue Hebraïque est aussi difficile par la mesme raison ; car par exemple , le mot ou Racine H H A N A H , signifie humilier , appauvrir , affliger , occuper , témoigner , chanter , crier , parler , répondre , exaucer. Le mot H H A L A L , signifie estre la cause , causer , rendre affligé , envelopper , designer , enlaidir , vendanger , mépriser ,

62 MERCURE

méditer , tâcher , agir , cautionner. Le mot H H A R A B , signifie dresser , embellir , plaire , engager , négocier ; mélanger , s'obscurcir , devenir doux.

Bien davantage, les mesmes mots Hebreux ont souvent deux significations contraires. Par exemple K D S , signifie sanctifier , prophaner. BRH signifie , benir , maudire. NCHM signifie estre consolé , estre desolé. S K N signifie appauvrir , s'enrichir , & mille autres , par le changement des conjugaisons qu'ils appellent Binjanim , Structure.

Par le manque des Voyelles , au lieu de lire C H O M E R , qui signifie U R N E , dans laquelle les Hebreux gardoient la Manne ; les Payens ayant leu C H O M A R , qui signifie A S N E , ils accusèrent les Juifs , & ensuite les premiers Chrétiens , d'adorer la Teste d'un Asne

dans le Sanctuaire du Temple.

Le 47 Chapitre de la Genese , parlant de Jacob adorant Dieu , finit par ces mots Halrosch , Ham , Mithah , chevet du lit , & les 70 ayant leu Matthe , l'interpreterent Verge , ou bâton.

Dans le 11. chap. de Zacharie , vers. 7. au mot Hebreu CHBLM , les septante-deux Interpretes leurent CHABALIM , Cordaux : & suivant les Points ou Voyelles , depuis marquées par les Rabins de Tyberiadé , nous lisons CHOBELIM , qui signifie Corrupteurs.

Les Septante leurent par les 3. Consonnes ZKR , du 14. Vers. du 26 Chap. d'Isaye , le mot 'ZAKER , qui signifie Masse ; & S. Ierôme ayant leu ZAKAR , l'interpreta Memoire.

Les Septante dans le Chap. 3. Verset de Ieremie , leurent Rehchim ,

qui signifie Pasteurs. Et S. Ierôme ayant leu Rohhim, l'interpreta Amateur, & dans le Chapitre 9. Verset 22, leurent Deber, qui signifie la Mort. Et S. Ierôme ayant leu Daber, l'interpreta Parle. De mesme aussi les Septante dans Osée, Ch. 13. Verset 3, leurent Harbeh, qui signifie Langouste, & S. Ierôme ayant leu Habah, l'interpreta Cheminée.

En voicy assez pour cette fois, & bien que l'Empereur Honorius ait esté blâmé de signer toutes les Lettres que ces Officiers luy presentoyent sans les lire, dequoy sa Sœur Placidie le corrigea, apres luy en avoir fait connoistre le peril, car elle fit glisser une Lettre à signer avec les autres, par laquelle l'Empereur promettoit Placidie en Mariage à un miserable Esclave. Je me fie pour ce coup à la bonne foy de mon

Scribe , plus Homme de bien que le Notaire Lampo , surnommé Calamosphacten : le finis , vous assurant de ma main que je suis , Monsieur , Vostre , &c.

COMIERS.

Je ne vous parlay point la dernière fois de la mort de Messire André Scarron , Président du Conseil Souverain d'Artois , parce que je n'en avois point encore reçu la nouvelle. Cette mort est arrivée le 25. Decembre dernier. Son rare mérite & ses belles qualitez avoient obligé Sa Majesté de le tirer du Parlement de Metz en 1660. pour luy donner à Arras une Charge plus honorable , qu'il a exercée pendant vingt-quatre ans avec beaucoup d'éclat & de gloire. Il est mort dans sa soixante & seizième an-

née , laissant Monsieur son Fils , digne Successeur de sa Charge , dont le Roy luy avoit donné la survivance. Il a esté enterré dans l'Eglise des Peres Récollets d'Arras , où six Huissiers du Conseil en Robes portèrent le Corps. Quarante Pauvres , revestus de Noir , tenant chacun un Flambeau , marchotent à la teste du Convoy. Messieurs du Conseil y assisterent , ainsi que le Corps de Ville , & ceux de Justice. Monsieur l'Evesque d'Arras estoit en l'Eglise à costé de l'Autel , & quelques Abbez & Ecclesiastiques de marque. Monsieur Chauvelin , Intendant de Picardie & d'Artois se trouva aussi à cette lugubre Cerémonie.

J'ay à vous apprendre trois autres morts , arrivées icy depuis peu de jours. La premiere est

celle de Dame Bonne Royer, Veuve de Messire Jean Louïs de Faucon, Seigneur de Rys, Marquis de Charleval, Comte de Bacqueville, Conseiller d'Etat Ordinaire, & Premier Président au Parlement de Normandie. C'estoit une Dame d'une grande pieté, & que sa vertu, & ses manieres pleines de l'honnêteté la plus engageante, ont toujours renduë tres-estimable. Elle estoit Mere de Monsieur de Rys, Intendant à Bordeaux, & de Madame de Bernieres, Femme de Monsieur de Bernieres, Conseiller au Parlement de Paris. Elle est morte le 5. de ce mois.

Messire Claude du Val, Seigneur de Mandre, Aumônier du Roy, ancien Abbé de S. Pierre de Selincourt, est mort environ dans le mesme temps, aussi-

bien que Messire Pierre Bourdelot , Abbé Commendataire de S. Martin de Massay , & medecin Ordinaire de monsieur le Prince. C'estoit un Homme qui avoit beaucoup d'érudition, & des connoissances particulieres dans la médecine. Il y avoit chez luy tous les mardis des Conférences publiques, où se trouvoient beaucoup de Scavans. On y agitoit toute sorte de matieres.

Messieurs de l'Académie Royale d'Arles ont fait depuis peu une acquisition tres - considerable, en recevant monsieur magnin dans leur Corps. Son merite vous est connu par tant d'Ouvrages que je vous ay envoyez de luy , qu'il me seroit inutile de vous en parler. Voicy le Remercîment qu'il leur a fait.



DISCOURS
DE M^r MAGNIN
A MESSIEURS
D E
L'ACADEMIE ROYALE
D' A R L E S.

MESSIEURS,

*Comme c'est le prix & le merite
des graces , qui regle la mesure &
le degré de la reconnoissance , celle
que je dois avoir de l'honneur que
vous m'avez fait , en m'accordant
une place parmy Vous , ne sçauroit
avoir , ny plus de sensibilité , ny*

plus d'étendue ; mais si c'est aussi par ce mesme prix qu'on doit juger de la difficulté qu'il y a d'en faire un juste Remercîment , vous vous persuaderez sans peine , que je n'ay rien entrepris de ma vie de si difficile à bien executer , que celui que j'ose & que je dois vous faire aujourd'huy. Le Titre glorieux d'Académicien Royal , étonne mes idées au lieu d'élever mon esprit , & me met dans un jour dont la surprise m'ébloüit , au lieu de m'éclairer.

Vous le sçavez par vous mesmes. Messieurs , vous le sçavez ; il suppose un merite solide & distingué , un génie heureux , une sçavante & fine politesse , & mille autres talens que je reconnois , que je revere , & que tout le monde admire en chacun de vous.

Comment pourrois-je donc , quand je ne fens & ne puis faire remar-

quer aucun de ces avantages en moy, me persuader que j'auray celui de soutenir dignement un Titre dont on doit avoir une idée si noble & si élevée ?

Que je serois heureux, Messieurs, que je serois heureux, si dans une occasion si essentielle à mon devoir, & à ma reputation, je pouvois de bonne foy & sans supercherie, me dispenser de vous faire un aveu si propre à vous donner un juste repentir du choix que vous venez de faire ! Que je serois heureux encore une fois si je pouvois me flâter un moment que cette déclaration si honteuse & si sincere toutefois, passera pour une de ces figures ingénieuses qui servent à faire valoir le mérite à force de le desavouer, & qui rehaussent la reputation de l'esprit par celle de la modestie !

Mais quand je considere à quoy

je suis engagé par le Titre d'Academicien Royal dans cette premiere action; quand je mesure mes pensées & mes expressions à la hauteur des merveilles que j'entrevois, & qui devoient entrer dans mon sujet, si j'avois l'adresse de les ranger, je sens bien que je n'auray dit que trop vray, & que le pretexte de l'Art, & de la Figure ne fera rien à mon avantage.

Dispensez-moy donc, Messieurs, dispensez-moy de la necessité que le Titre que vous m'avez fait l'honneur de me donner, semble m'imposer, de repasser sur tant de beaux traits, qui rehaussent le merite & la gloire de l'Academie Royale, dans mille circonstances toutes plus avantageuses l'une que l'autre, & qui la menent à l'immortalité, par la mesme route & par le mesme van que l'Academie Françoisse, qui la reconnoît

connoît pour sa Fille aînée, est depuis si long-temps en droit d'y aspirer. Qu'ajouterois-je à tout ce que ceux qui m'ont devancé, vous ont dit de riche, de sçavant & de poly, sur la dignité du Titre Royal que vous portez ? Ne sçait-on pas que si les Noms que le Créateur voulut imposer à ses Ouvrages, exprimoient les qualitez & la nature des choses nommées, LOÜIS LE GRAND dont la conduite est une Image si visible de la Sagesse du Tout-Puissant, n'a donné le surnom de Royale à l'Academie d'Arles, que pour exprimer par ce beau Titre l'excellence des soins, auxquels il l'a destinée, & parce que la Gloire & les Merveilles de son Regne le plus florissant & le plus auguste qui fut jamais, devoient estre l'objet de ses veilles, de ses études, & de ses ouvrages ?

Certes, ce grand Roy qui connoist

Fevrier 1684.

D

fi distinctement, & ce qui a man-
qué aux Règnes précédens, & ce qui
peut servir à la gloire du sien, apres
avoir par des Conquestes qui ont
étonné l'Univers par la force invin-
cibles de leur rapidité, étendu &
assuré ses Frontieres, a bien jugé que
le repos & le bon heur de ses Etats
& de ses Sujets, dépendoit de l'éta-
blissement des Sciences, & de la
Culture des beaux Arts, & remon-
tant par l'esprit de cette Sagesse,
qui voit & penetre tout dans un si
bel ordre, iusques à la source de
l'Herésie, dont l'extirpation fait le
plus cher, le plus constant, & le plus
assidu de tous ses soins, il s'est bien
aperceue que cette Cangréne si mali-
gne dans son origine, & si funcste
dans son progrès, ne s'est intro-
duite & n'a pris racine dans ses
Etats, qu'à la faveur de l'ignorance;
& pour combattre un mal si dange-
reux & si opiniâtre par un remede

convenable , il ménage , il soutient ,
 il protège les Sciences par des éta-
 blissemens commodes , & des libé-
 ralitez genereuses & nécessaires ,
 & les a mises , enfin en état de
 triompher par tout des pièges & des
 fuites de l'erreur & du mensonge ,
 & de faire comprendre à tout ce qui
 n'a pas abandonné le party de la
 raison & du bon sens , que celuy de
 l'Herésie n'a plus que l'obstination
 pour toute défense.

Après que les Sciences auront se-
 condé les pieuses intentions de
 LOUIS LE GRAND, en soutenant les
 Droits Sacrez de la Religion & de
 l'Eglise, qui n'a jamais eu & n'aura
 jamais de plus ferme appuy que son
 Fils aîné , elles serviront encore
 avantageusement au dessein qu'il a
 d'inspirer à tous ses Sujets , l'amour
 & la pratique des vertus morales,
 & des mœurs honnestes. Elles for-

ment le cœur en éclairant l'esprit. La lumière du Soleil dans l'ordre naturel précède la chaleur, & les connoissances doivent disposer l'ame à l'amour, & à la poursuite du bien ; c'est pourquoy Dieu qui en est la source immense, ne sçauroit estre souverainement aimé, comme parle saint Denis, qu'il ne soit parfaitement aimé.

Que vous concevez bien, Messieurs, le merite, la grandeur & l'excellence de vos soins, & de vos applications, & dans leur principe, & dans leur objet ! Vous n'êtes pas à la Cour & sous la vue auguste & Royale de LOÜIS LE GRAND, mais vous ne laissez pas de ressentir les effets glorieux de ses soins & de sa sagesse. Le Soleil produit les plus riches Metaux, au delà de la portée de ses rayons, ses vertus s'insinüent où sa lumière ne penetre pas ; & ce

Monarque Auguste , le Solcil non seulement de ses Etats , mais de plusieurs Mondes s'il y en avoit , fait sentir les influences de sa sagesse par tout. Elle est immense dans ses soins , & dans ses operations , comme sa puissance est invincible dans ses entreprises.

Il sçait que les Sciences sont dans Arles comme dans leur centre, qu'elles y sont naturalisées depuis plusieurs Siecles. Les Obelisques , les Arènes , les Amphitéatres , & tant d'autres Antiquitez dont elle montre encore aujourd'huy les magnifiques monamens , font assez connoître de quelle consideration elle a esté dans tous les temps. Qui voudroit remonter jusques aux plus anciens & moins connus , découvreroit sans doute que la politesse y regnoit , avant mesme que les Romains y eussent élevé tant de marques , de

la magnificence de leur Empire, & de l'estime qu'ils faisoient de son séjour; & qu'aparemment La Colonie des Grecs qui vint aborder à Marseille, & qui vint à propos pour polir les mœurs des premiers Gaulois, eut ses premiers établissemens dans la Ville d'Arles; & LOUIS LE GRAND qui recherche jusques à la source les semences des beaux Arts, n'y a sans doute établi l'Academie Royale, que parce qu'il a jugé que dans un air, où les Sciences sont en commerce depuis si longtemps, elles ne manqueroient pas de faire un progrès éclatant, & digne de la gloire de son Regne.

Joüissez, Messieurs, joüissez des beaux jours qu'enfantent aux desseins de vos veilles, des auspices si heureux, si constans & si magnifiques. Vous vivez, graces aux soins & à la faveur du plus parfait des

Rois ; vous vivez d'une vie glorieuse & spirituelle , dont un seul jour vaut mieux que les plus longues années de l'ignorance. Vous aprenez au Monde tout ce qu'il y a de plus curieux à sçavoir , des mœurs , de la Polite & de la Religion des Anciens ; Vous tirez des ruïnes qui vous environnent , mille monumens d'antiquité , propres à faire admirer la pénétration sçavante de vos recherches. Que n'avez vous pas dit de curieux ; sur la verité de cette belle & fameuse Statue que Diane & Venus ont disputée si long-temps , & d'une manière si fine & si spirituelle , & qui enfin sous le nom de Venus , doit estre placée avec tant d'autres , qui sont venues de tous les endroits du Monde , pour rendre hōmage à LOUIS LE GRAND , dans la Galerie de Versailles ? Vivez , M^{rs} , vivez heureux dans le noble soin qui vous occupe.

80 MERCURE

Vous servez aux desseins d'un Monarque qui vient renouveler la face du Monde, & finir tous ces grands desseins que ceux qui l'ont précédé n'ont fait qu'ébaucher. Aspirez à la gloire immortelle qu'il vous propose; rien ne vous manque pour y arriver. Vous avez de sa main & par son choix, un Protecteur, illustre par sa naissance, distingué par sa faveur, recommandable par son mérite, qui sçait allier avec tant d'art & tant d'agrément, la plus douce, la plus fine, & la plus sçavante délicatesse des Muses, avec la fiere intrepidité de Mars, en qui l'on voit la belle ame, le bel esprit, & la grandeur de courage, dans un si noble & si doux accord, que les Sçavans & les Guerriers peuvent également y trouver un modèle pour se former l'esprit & le cœur.

Que je trouverois, tout foible que

je suis, Messieurs, que je trouverois de choses à représenter, s'il m'étoit permis de m'abandonner à tout ce qui vient s'offrir à mes idées, & si je pouvois oublier, que ne pouvant vous donner des marques d'érudition & d'esprit, je dois au moins vous en donner de ma retenue : Ce sera, Messieurs, en étudians à me former sur vostre mérite, & sur tant de nobles & avantageuses qualitez, qui vous distinguent parmy les Sçavans, que je puis espérer d'apprendre à surmonter une partie des défauts qui me rendent indigne de l'honneur que vous m'avez fait, & cette rudesse que je sens mieux dans mes expressions, que je ne la sçay corriger. Je méditeray sur la beauté de vos Ouvrages, pour m'instruire à polir les miens; & comme ceux qui marchent au Soleil sont colorez sans qu'il y pensent, je fortifieray mes

D 5

connoissances à force d'estre éclairé par vos lumieres. Dans la passion que j'ay toujours eüe, & que j'auray tant que je vivray, de faire distinguer ma voix parmy tant d'autres, qui chantent & sans cesse, & si bien la gloire, les vertus, les travaux de LOÜIS LE GRAND, j'essayeray de regler mes sons sur vos doux accens, d'adoucir mes Chalmereaux, en étudiant les accords savans de vos Luts; & ne pouvant meriter l'honneur de vostre approbation par aucune production d'esprit, je seray soigneux de meriter celui de vos bonnes graces, & de vostre estime, par le respect & la sincere soumission que j'auray toujours pour vous.

Monfieur d'Ozier, Genealogiste de la Maison du Roy, & Juge General des Armes & Blasons de France, apres avoir ob-

reçu de Sa Majesté la permission d'accepter l'Ordre de S. Maurice & de Saint Lazare de Savoye, dont il a plu à monsieur le Duc de Savoye de le gratifier en consideration de son profond sçavoir dans la Profession dont il se mettoit, si utile à la Noblesse; & à la recommandation de monsieur le Cardinal d'Estrées, reçut le 10 du mois passé l'Habit & la Croix de cet Ordre, avec les Ceremonies qui luy sont particulieres, & fut fait Chevalier dans la Chapelle de la maison des Théatins, par Monsieur le Marquis Ferrero, Grand' Croix & Grand Hospitalier du mesme Ordre, Chevalier de l'Annonciade, & Ambassadeur auprès du Roy. Ce Marquis estoit assisté de monsieur de Planques, aussi Chevalier de l'Ordre de S. Maurice, & Agenc

de son Altesse Royale de Savoye en France. Monsieur d'Hozier a un Frere aîné, qui s'étoit aussi rendu capable d'exercer l'Employ de feu monsieur d'Hozier leur Pere, & qui l'a mesme exercé plusieurs années; mais estant devenu aveugle, & ne pouvant plus travailler à une chose qui demande tant d'aplication & de lecture, le Roy qui ne laisse jamais le mérite malheureux, luy donne depuis sept ans une Pension de mille livres. Je vous parlay il y a quelque temps de celle que Sa Majesté donne aussi à Monsieur d'Hozier, qui vient d'estre reçu Chevalier de S-Maurice.

On dit qu'un bienfait n'est jamais perdu, & cela se justifie par beaucoup d'exemples. En voicy un aussi récent qu'il est res-

marquable. Vn Gentilhomme qui demeure à la Campagne, retournant chez luy un soir, rencontra deux Cavaliers reformez, qui le prierent fort civilement de les secourir dans le besoin d'argent où ils se trouvoient pour achever leur Voyage. Le Gentilhomme les voyant assez bienfaits, & jugeant de leur naissance par la maniere honneste dont ils luy parlèrent, ne se contenta pas de leur donner. Il leur dit qu'il estoit tard, & qu'ils feroient bien de venir chez luy, où ils passeroient la nuit plus commodement que dans un Village. Le Party fut accepté, les Cavaliers le suivirent, & payerent le Soupe qu'il leur donna, par la complaisance d'écouter le long récit de quelques Campagnes qu'il avoit faites pendant ses jeunes années.

Après un entretien de trois heures, il les conduisit dans une Chambre qui n'estoit séparée d'une autre que par une Cloison d'ais. Ils se coucherent, mais heureusement pour le Gentilhomme, ils ne pûrent s'endormir. Un profond silence régnoit dans tout le Logis, quand la voix de deux Personnes, qui parloient à demy bas dans l'autre Chambre, commença à les frapper. Chacun d'eux presta l'oreille; & quoy qu'ils perdissent plusieurs mots, ils ne laisserent pas d'en entendre assez pour comprendre qu'il y avoit dispute entre deux Valets, sur le complot d'aller égorger leur Maître. Il avoit vendu depuis peu de jours pour huit cens écus de Bled, & il s'agissoit entr'eux d'avoir cet argent. L'un trembloit d'estre surpris en executant le

crime dont ils estoient demeurez d'accord , & l'autre tâchoit de l'encourager. Enfin , ayant entendu que ces Miserables sortoient de leur Chambre , ils se leverent le plus doucement qu'ils pûrent , & se jetterent sur eux lors qu'ils entroient dans celle du Gentilhomme. Il s'éveilla à ce bruit , & demanda ce qu'on luy vouloit. Toute la Maison fut en rumeur. On fit apporter de la lumiere , & les deux Valets troublez , quoy qu'ils n'avoüassent rien , firent assez voir par leur desordre & par leur pâleur, qu'ils étoient coupables. On leur trouva des rasoirs , & des couteaux fort tranchans , & on les mit en lieu seur jusqu'au lendemain, qu'on les mena en prison. Vous pouvez croire que le Gentilhomme n'auroit pas si tost congedié

les Cavaliers qui luy ont sauvé la vie, quand leur presence n'eût pas esté nécessaire pour l'instruction de ce Procez criminel. Je m'informeroy de l'évenement pour vous le faire sçavoir.

Je vous envoie une Fable que vous trouverez aussi finement tournée que toutes les autres que vous avez déjà leuës de Monsieur de la Barre de Tours. Vous me mandiez qu'il vous ennuyoit de ne plus rien voir de luy, heureusement j'ay dequoy vous satisfaire.





LE LOUP
LE RENARD,
ET LA MULE
FABLE.

HElas , que n'ay-je encor mon
heureuse ignorance !

Qu'il m'est fâcheux, Iris, d'estre trop
bien instruit !

Je vous aimois, & j'avois l'espérance
Que par devoir ou par reconnois-
sance

Vous me feriez goûter le fruit
Que meritoient mes feux, mes soins
& ma constance ;

Mais aujourd'huy mon espoir est
détruit,

*Et par ce que vous m'avez dit
J'ay connu vostre cœur & son in-
différence.*

*Hélas, que n'ay-je encor mon heureuse
ignorance !*

*Qu'il m'est fâcheux, Iris, d'estre trop
bien instruit !*



*Mon Rival a par son absence
Evité la triste Sentence ,*

*Qui le pouvoit réduire où me voila
réduit.*

*Il n'est pas plus aimé, j'y vois de l'a-
parence ;*

*Mais son malheur n'est point en
évidence.*

*Je ne goûteray plus l'espoir dont il
joüit ,*

Ah , trop malheureuse science !

*Voyez l'ennuy cruel que vous avez
produit.*

*Hélas que n'ay-je encor mon heu-
reuse ignorance !*

*Qu'il m'est fâcheux, Iris, d'estre trop
bien instruit !*



*Ainsi parloit un pauvre Diable,
Trop curieux pour son malheur,
Qui voulant lire au fond du cœur
D'une jeune Beauté qui n'étoit pas
traitable,
Y vit ce que le Loup va voir dans
cette Fable.*



*Sire le Loup & Sire le Renard,
Animaux exerçans par tout la ty-
rannie*

*Se rencontrerent par hazard,
Tous deux ne cherchant point man-
vaise compagnie,*

*Ne se plaissant pas moins, qu'avec
plus méchans qu'eux ;*

*Enfin donc, par hazard, s'étant trou-
vez tous deux.*

*Après quelque ceremonie,
Comme il convient à Gens sçachans
leur pain manger.*

92 MERCURE

*Ils font un petit tour de promenade
ensemble.*

*Il faut sçavoir comme un Berger,
A leur aspect tous ses Moutons
r'assemble,*

*Et comme tout Manan pour Vola-
tille tremble,*

*Renard & Loup, partout conduisant
le danger.*

*Ils marcherent parlant du beau
temps, de la pluie,*

Car Couple qui ne s'aime pas,

Et qu'aucun commerce ne lie,

*A des narrez bien longs trouve fort
peu d'appas.*

Pour animer leur teste-à-teste,

Que n'ont-ils quelque Tiers? un

Tiers est un secours,

*Qui sert beaucoup, lors que le
Couple est beste :*

*De cecy nous voyons la preuve tous
les jours.*

*Ce Tiers à point nommé parut dans
un pacage*

Grave & pensif, mais qui n'étoit
point sot,

Rouge de poil, de moyen âge,

C'estoit une Mule, en un mot.

Nos deux Messieurs y viennent
tout en nage,

Pour accourir ils avoient pris le
trot.

Estant un peu remis, le Loup fit la
Harangue,

Mais, comme vous sçavez, il a mau-
vaise langue,

Et ne pût pas persuader

La Mule à découvrir comment elle
s'apelle.

Sire Renard, s'approche plus près
d'elle,

Afin de mieux luy demander

Ses qualités, son nom & sa naissance,

Car, ny le Loup, ny luy, n'eurent,
dit-il, jamais,

Ny l'honneur de la voir, ny de sa
connoissance.

94 M E R C U R E

Avouray-je mon ignorance,
Dis la Mule ? excusez l'aveu que
 je vous fais ,

(Il est un peu d'une Pecore)
 Foy d'Animal d'honneur , je ne
 sçay pas mon nom.

Bon , c'est railler , dit le Loup.
 Non ,

Non, *repartit la Mule*, il est vray,
 je l'ignore ,

Mes Parens, pour raison , ne me
 l'ont point appris.

*D'un tel discours nos Gens estant
 surpris ,*

*Tous deux s'obstinerent encore
 A la presser à qui mieux mieux ;
 Mais la Mule en sçavoit plus
 qu'eux.*

Qui de vous deux sçait le
 mieux lire ,

*Leur dit elle ? Le Loup luy dit d'abord
 c'est moy.*

*Le Renard ne dit rien , voulant sça-
 voir pourquoi*

*Se fait cette demande. A mon pied
de derriere,*

*Dit la Mule, mon nom est écrit,
lisez donc,*

*Qui, moy, dit le Renard? lire je
ne scûs onc,*

*Disant ces mots, il tourna le der-
riere.*

*Je lis comme un Docteur, Oh,
montrez, dit le Loup.*

*La Mule en luy montrant, vous luy
lâche un grand coup*

*De son Fer à crampons au milieu du
visage,*

*Et de ce coup il fut étendu roide
mort.*

*Tant pis pour vous, Signor
Dottor,*

*Dit le Renard, fuyant sans parler
davantage.*



*Or sus, lequel est le plus sage
A vostre avis, de ces deux Ani-
maux?*

*Je tiens pour le Renard , & pour son
ignorance ,*

Une fâcheuse experience,

*Nous faisant voir , que si par la
science*

*Il vient un peu de bien , il vient
beaucoup de maux.*

A propos de cette Fable, vous ferez bien aise d'apprendre que le Sieur Blageart en doit debiter un Recueil au commencement du mois prochain , sous le Titre de *Fables Nouvelles*. Je ne vous puis dire qui en est l'Autheur. Je sçay seulement que plusieurs Personnes d'esprit qui les ont veuës , les estiment fort , & disent en les loüant, que l'Illustre Monsieur de la Fontaine qui a poussé si loin ce genre d'écrire , les lira luy mesme avec plaisir.

Monfieur le Comte de Chever-
ny

ny, Fils de feu monsieur de Monglas, Chevaliers des Ordres du Roy, & maistre de la Garderobe de Sa majesté, a esté nommé Ambassadeur en Dannemarc. Vous le connoissez, & je vous parlay de luy, lors qu'il fut choisi pour estre Envoyé Extraordinaire auprès de l'Empereur. Ces deux Emplois sont les premiers qu'il ait eus, & il en tire d'autant plus de gloire, que qui commence par là à entrer dans les Affaires, doit avoir donné de grandes preuves de son esprit; de sa sagesse, & de sa conduite.

Monsieur le marquis de Feuquieres a esté aussi nommé Ambassadeur Extraordinaire en Espagne. Il est d'une naissance distinguée, & a tres-bien servy en plusieurs occasions.

Monsieur l'Abbé Morel, qui a esté Envoyé Extraordinaire vers

Fevrier 1685.

E

les Princes d'Italie , & qui s'est acquité avec succez de plusieurs importantes Negotiations , va remplir le Poste d'Envoyé Extraordinaire auprès de Sa Majesté Imperiale , en la place de Monsieur le Comte de Cheverny.

Je croy , Madame , que vous apprendrez avec déplaisir la perte que le Parlement a faite en la personne de Messire François le Boults, Seigneur Dobuois, Conseiller en la seconde Chambre des Requêtes du Palais , mort le 5. de ce mois. Son merite le fait regretter de tout Paris. Il étoit éclairé , pénétrant , laborieux , & le derniers de quatre Freres, qui tous ayant eu des Charges dans la Robe , les ont exercées avec beaucoup de crédit, d'éclat, & d'estime. Messire Noël le Boults, Seigneur de Chaumont, étoit l'aîné. Il fut Conseiller en la

GALANT.



Grand'Chambre, & mourut l'année dernière. Monsieur le Boult, à present Conseiller en la troisième des Enquestes, & M^r l'Abbé le Boult Aumônier du Roy, sont ses Fils. Feu messire Luc le Boult, maître des Comptes à Paris, étoit le second. Il avoit pris alliance dans la maison de la Chesnaye, & a laissé plusieurs Enfants. Le troisième est messire Louis le Boult, Seigneur de Roncerey, maître des Requestes, cy-devant Conseiller au Parlement de Metz. Il a des Enfants de Dame Marie Françoise Charreton, Fille unique du premier lit de M^r le President Charreton, mort Doyen du Parlement de Paris. C'est le seul qui reste des quatre Frere Messire François le Boult, Conseiller en la seconde des Requestes du Palais, & auparavant Conseiller au

Parlement de Dijon , s'étoit allié à la maison de Choart , & laisse plusieurs Enfans. Messieurs le Boultsavoient deux Sœurs, l'une mariée à monsieur Blondeau, President de la Chambre des Comptes à Paris , dont sont issuës Madame Daligre d'aujourd'huy, Veuve du Maître des Requestes, Fils aîné de feu monsieur le Chancelier d'Aligre , & madame de Fieubet - Launac , Femme du Conseiller d'Etat. L'autre Sœur épousa messire Charles du Tronchey , Président aux Enquestes de Paris. On voit fort peu de Familles , qui ayent possédé en même temps tant de belles Charges , & fait des Alliances considérables. Aussi celle-cy est-elle des plus puissantes de la Robe.

Madame la Chanceliere Daligre , appelée Elizabeth Luillier , est morte dans sa 78. année, qua-

tre jours apres monsieur le Boult.
C'étoit la seconde Femme de feu
monsieur Daligre , Chancelier,
& Garde des Sceaux de France.
Elle vivoit dans de grandes pra-
tiques de pieté , & avoit fait bâtir
un lieu au Fauxbourg S. Antoine,
pour les Enfans trouvez ; où elle
demeuroit & où elle a esté en-
terrée.

Je vous envoie un Air nou-
veau que vous aimerez , & par la
beauté de la musique & par celle
des paroles qui sont d'un fort bon
Auteur.

AIR NOUVEAU.

C'En est fait la raison a chassé
de mon cœur

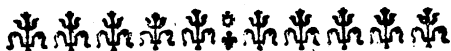
*L'ingrat qui faisoit mon martyr,
Je veux le revoir , pour luy dire
Que je ne sens pour luy qu'une ex-
trême froideur.*

*Mais pourquoy l'asseurer de mon in-
différence ?*

*Si je n'ay point d'amour , ces soins
sont superflus.*

*Ah, c'est aimer plus qu'on ne pense
Que de dire qu'on n'aime plus.*

Le mariage dont vous me parlez est fait. L'aimable Personne, à l'avantage de qui vôtre Parente vous a écrit tant de choses, s'est résolüe à passer sa vie en Angleterre , où elle a suivy l'Anglois qui a sceu toucher son cœur. Ce qu'il y a de particulier , c'est qu'aucun des deux n'entendant la Langue de l'autre, ils seront réduits pendant quelque temps à ne se parler que par Interprètes. Un Amy de la mariée qui s'est rencontré à Londres lors qu'elle est arrivée , écrit là dessus une fort jolie Lettre , que vous serez bien aise de voir. En voicy une Copie.



A MADAME DE ***

Rien n'est plus certain, Madame. L'Anglois qui a épousé Mademoiselle de *** ne parle point nostre Langue, & Mademoiselle de *** ne sçait pas un mot d'Anglois. Cela paroist d'abord assez bizarre, mais c'est faute de bien considérer ce dont il s'agit.

Dés le moment qu'un cœur
soupire ,
On connoist en tous lieux ce que
cela veut dire ,
Et malgré Babel & sa Tour ,
Dans le Climat le plus sauvage ,
Ne demandez que de l'amour,
On entendra vostre langage.

E 4

La Terre en mille Etats à beau se
partager ;

En Asie, en Afrique, en Europe,
il n'importe

L'Amour n'est jamais Etranger
En quelque País qu'on le
porte.

*Comme il est Pere de tous les
Hommes, il est entendu de tous ses
Enfans. Il est vray que quand il
vent faire quelque mauvais coup,
comme il faut qu'il se masque &
qu'il se déguise, il faut aussi qu'il
se serve de la Langue du País ; mais
quand il est conduit par l'Hymenée,
sans lequel il ne peut estre receu
chez les honnestes Gens, il luy suffit
de se montrer pour se faire entendre.*

En quelque Langue qu'il s'ex-
prime,

On sçait d'abord ce qu'il pré-
tend ;

Et dès qu'il peut parler sans
crime,
Une honneste Fille l'entend.

*La raison de cela , c'est que la
Langue d'Amour n'est qu'une tradi-
tion tres-simple & tres aisée , dont
la Nature est dépositaire , & qu'elle
ne manque jamais de reveler à tou-
tes les Filles quand elles en ont
besoin.*

Parmy toutes les Nations
Si-tost que l'on en vient aux pri-
vatez secretes ,
L'Hymen en ces occasions
A certaines expressions
Qui n'ont point besoin d'inter-
pretes.

*Ne vous étonnez donc point que
deux Personnes Etrangères , & d'un
langage si différent , aient pû se ré-*

foudre de se marier ensemble , & croyez comme un Article de Foy naturelle , que dans ces sortes de myſteres , tout le monde parle François Ajoutez à cela que de jeunes Epoux ont leur maniere particuliere de s'entretenir indépendantes de toutes les Langues de la Terre.

Les plus beaux discours qu'on
entend ,
Pour des cœurs enflamez ſont des
contes frivoles ,
Et l'Amour pour eſtre content ,
Ne s'amuſe pas aux paroles.

L'Amour eſt la ſeule de toutes les Divinitez dont le ſervice n'a jamais changé ; ſon culte eſt encore à préſent tel qu'il eſtoit au commencement du Monde. On luy adreſſe les meſmes vœux , on luy fait les mêmes

Sacrifices, on luy immole les mesmes Victimes; & quand deux Amans veulent bien assister en personne à ses Misteres secrets, on n'en a pas si-tost chassé les Prophanes, que pleins de ce Dieu qui les possède, ils en comprennent en un moment toutes les Ceremonies, & tout ce qui se fait en son honneur.

Si vous faisiez ce sot Argument à Thomas Diafoirus; Vos deux Epoux ne parlent pas la mesme Langue; Ergo, ils ne s'entendent pas. Il vous répondroit. Distinguo, Mademoiselle. Ils ne s'entendent pas le jour. Concedo, mademoiselle. Ils ne s'entendent pas la nuit. Nego, mademoiselle. Or s'entendre la nuit, c'est s'entendre la moitié de la vie, & c'est beaucoup pour des Mariez. Je connois bien des Gens, & vous aussi, qui parlent tres bon François, & qui n'en

E 6

demanderoient pas d'avantage.

Qu'un Mariage est plein d'ap-
pas

Quand la nuit un Epoux peut
contenter sa flamme ,

Et que le jour il n'entend pas
Les sottises que dit sa Femme.

Monsieur de Caumartin , &
Monsieur d'Argouges , tous deux
Conseillers d'Etat de Semestre ,
ont esté faits Conseillers d'Etat
Ordinaires , en la place de Mr de
Bezons, & de Mr de Breteuil. Mr
de Caumartin a rendu des servi-
ces considerables dans la recher-
che des Nobles, où il a travaillé
avec beaucoup d'application.
Monsieur d'Argouges, cy devant
premier Président au Parlement
de Bretagne , a esté long-temps à
la feuë Reyne mere , qui l'hono-

roit de sa bienveillance & de son estime.

Monfieur l'Abbé le Pelletier, Prevost de Pignans en Provence, a esté fait Confeiller d'Etat de Semestre, auffi bien que Monfieur de Baille, maiftre des Requestes, & Monfieur de Breteuil, auffi Maiftre des Requestes, & Intendant des Finances. Il est Frere de monfieur le Pelletier, Controlleur General des Finances, & a esté d'abord Confeiller au Châtelet, où il a commencé à faire connoître la force de son Genie pour les Affaires. Il fut ensuite Confeiller au Parlement, en la premiere des Enquestes, & il y servit avec tant de reputation & de distinction, qu'il fut envoyé Commissaire aux Grands Jours d'Auvergne, où il instruisit la pluspart des grands Affaires. Sa

Majesté l'y renvoya l'année suivante, avec Monsieur le Pelletier son frere, Intendant des finances, pour faire executer ce qui avoit esté ordonné aux Grands Jours. Il monta quelque temps apres à la Grand' Chambre, où il sert depuis dix ou douze années, avec toute la gloire que peut acquérir un Juge penetrant, judicieux, parfaitement éclairé, & de l'integrité la plus exacte. Il est chaud Amy, & tres effectif. Monsieur Robert est monté à la Grand' Chambre en sa place.

Monsieur de Baille est Fils de feu Monsieur le Premier President de Lamoignon, & Frere de Monsieur de Lamoignon, aujourd'huy Avocat General. Il est estimé par sa probité, & par son sçavoir, & a souvent rapporté des Affaires devant le Roy, dont

il a receu de grands applaudissemens. Il a tres-bien servy la Religion & l'Etat dans ses Intendances.

Je ne vous dis rien de monsieur de Breteüil, vous en ayant parlé plusieurs fois, & sur tout lors qu'il fut nommé pour estre Intendant des Finances. Ses services doivent estre grands, puis qu'ils le firent choisir par Sa Majesté pour remplir ce Poste, sans qu'il employast aucune sollicitation pour l'obtenir.

J'ay oublié de vous apprendre dans ma Lettre de Janvier, que Monsieur le Comte de Vienne, frere de Monsieur le Duc de la Vieuville, tous deux fils de monsieur le Duc de la Vieuville, Chevalier des Ordres du Roy, & qui a esté deux fois Sur-Intendant des finances, a épousé

depuis peu de tems Mademoiselle de S. Chaumont, Fille de Henry Mitte de Chevrieres, Comte de S. Chaumont, & de Charlotte Susane de Gramont, Sœur de feu Monsieur le Duc & Mareschal de Gramont. C'est une riche Heritiere, qui n'a qu'une Sœur, & que son merite ne distingue pas moins que sa naissance. La Maison de Mitte Chevrieres & S. Chaumont dans le Lyonois, a porté de fort grands Hommes. Iean Mitte, dit de Miolans, Sieur de Chevrières, fut Pere de Jaques Mitte, Sieur de Chevrieres, Lieutenant General au Gouvernement de Lyonois, que le Roy Henry IV. fit Chevalier de ses Ordres en 1598. & qui épousa en premieres Nopces Gabrielle de S. Chaumont Fille & Heritiere de

Cristophe de S. Chaumont, & en secondes, Gabrielle de Guadagne, Senéchal & Gouverneur du Lyonnais, Conseiller d'Etat, & Chevalier du S. Esprit. De son premier Mariage, il eut melchior Mitre de Miolans, & Gasparde, mariée trois fois, la premiere, à Jean Timoleon de Beaufort, Marquis de Canillac; la seconde, à Guillaume de Laubespine, Marquis de Châteauneuf; & la troisiéme, à Henry de Chastre; Comte de Nancy. Melchior Mitre de Miolans, marquis de S. Chaumont, fut Ambassadeur Extraordinaire à Rome, où il s'acquit une fort grande réputation, & mourut en 1649. Le feu Roy l'avoit fait Chevalier de ses Ordres en 1619. De son Mariage avec Isabeau de Tournon, fille de Louïs Ioseph Sieur de

Tournon, & Comte de Rouffillon; & de Madelaine de la Rochefoucault, il eut Loüis, Marquis de S. Chaumont, mort sans alliance en 1640. Lyon François, Abbé de Loraife; Henry, Marquis de S. Chaumont, & Comte de Miolans, Pere de mademoiselle de S. Chaumont, qui vient de se marier; François, Chanoine & Comte de Lyon, Armand, Sieur de Chevrieres; François, Religieuse au premier Monastere des Filles de Sainte Marie de Lyon; & Marie Isabeau, mariée à Loüis de Cardillac, Comte de Bioule, Chevalier du S. Esprit, & Lieutenant General au Gouvernement de Languedoc.

Monsieur de S. Urain, Conseiller de la Cour des Aydes, & Fils de monsieur le Vasseur, Conseiller en la Grand' Chambre

du Parlement , Seigneur , marquis de S.Vrain , épousa ces jours passez mademoiselle , Bourgoin , fille de monsieur Bourgoin , Maître des Comptes. Ils sont tous deux des meilleures maisons de la Robe , & possèdent de tres-grands Biens.

Mademoiselle le Prestre , Fille aînée de Monsieur le Président le Prestre , qui mourut l'année derniere en son Chasteau de Bourg, le-Prestre , s'est aussi mariée depuis peu de temps. Elle a épousé Monsieur Gaignon , Comte de Villaines , allié à la Maison de Goufier, & à plusieurs autres des plus illustres du Pais du maine. Sa constance a esté telle pour luy, qu'ayant esté mise à Port-Royal par Arrest du Parlement , sans qu'on luy ait permis de parler pendant six mois, qu'à

son Avocat & à son Procureur, Monsieur Galgnon prit enfin une Robe de Palais, & sous ce déguisement alla sçavoir ses intentions. Elle luy donna tout pouvoir d'agir pour elle ; & ayant gagné son Procez contre ceux qui vouloient la marier à un autre, elle fut mise dans une entiere liberté de disposer d'elle mesme. Monsieur le President le Prestre, son Pere, estoit le troisiéme Président, & le cinquiéme Conseiller de sa Famille, qui est une des plus considerables de Paris, par ses Alliances avec les Maisons de Vitry - l'Hôpital , Beauvilliers. S. Aignan , S. Simon , Harlay-Breval , Segulier , Hurault , Luillier, d'Interville, de Creil, Lessesville, Tallemant, Myron, Séve, Hennequin, Gobelin, & autres. Ses Armes sont *d'azur au Chevron*

d'or, accompagné d'une Couronne de Roy à l'antique en Pointe, & de deux BeZans d'or en Chef; l'Ecu couronné d'une Couronne de Baron; pour Devise, Regale Sacerdotium; Supots & Cimier, deux & une demie Licorne. Cet Ecu est écartelé de Séguier, de Lesseville, de Brethe de Boinvilliers, & de Hurault de Cheverny.

Le Samedi 17. de ce mois, on déchargea au Havre de Grace la Statuë Equestre du Roy, faite par le Cavalier Bernin, dont je vous ay parlé plusieurs fois. Elle y'a esté conduite de Civita Vecchia, par Monsieur Barbaut, Capitaine de Marine, sur la Flute du Roy, nommée *le Tardif*. On l'a mise dans un Smak Hollandois, qui doit la porter à Roüen, & peut-estre jusqu'à Paris sans la décharger, ce qu'il ne s'estoit

point encore vû ; mais rien n'est impossible aux François sous le Regne, & pour le service de LOUIS LE GRAND. Monsieur de Montmor, Intendant de marine au Havre , a célébré l'heureuse arrivée de cette Statuë , par la décharge du Canon & de la mousqueterie , & par le bruit des Bombes & des Carcasses. Cela s'est passé en présence de tous les Officiers, & des Dames mesme , dont beaucoup estoient venuës des Environs , sur ce qu'elles avoient sçû que l'on preparoit pour cette Cerémonie. Chacun à l'envy a marqué sa joye par des cris reïtérez de *Vive le Roy* , & par quantité de muids de Vin qui ont esté défoncez au bruit des Tambours & des Trompetes. On peut connoître par là combien nostre au-

guste monarque est aimé de ses Sujets, puis qu'ils rendent à sa Statuë les honneurs qu'on n'avoit accoûtumé de rendre qu'aux seules Personnes des Roys.

Vous avez esté si satisfaite de divers Ouvrages galans que je vous ay envoyez de monsieur Vignier de Richelieu, que je croirois vous priver d'un grand plaisir, si je negligeois de vous faire part des Vers qu'il a faits pour une tres-aimable Demoiselle, qu'il presse de sortir d'une maison qui menace ruïne, & où il croit qu'elle ne peut demeurer sans un peril évident. Voicy ce qu'il luy écrit.





A MADemoiselle
D'ORVILLE.

STANCES.

IRis, sortez de vostre Cage ,
Ne demeurez plus dans un Lieu
Ou sans l'assistance de Dieu ,
Vous estes tous les jours presté à plier
bagage.



Voyez quelle est vostre conduite ,
De voir les Rats quitter leurs trous ,
Et n'oser demeurer chez vous ,
Et de ne vouloir pas profiter de leur
fuite.



Encor si vous pechiez en âge ,
Vous auriez un peu moins de tort ,

Mais

*Mais ce n'est pas estre fort sage ,
Que d'estre belle & jeune , & d'a-
vancer sa mort.*



*Connoissant le peril si proche ,
Pouvez-vous dormir en repos ,
Et pensez-vous que vostre dos
Soit pour vous garantir, ou de bronze,
ou de roche ?*



*Considerant cette avanture ,
Tout le monde sera d'accort ,
Que vous avez un esprit fort ,
Mais que vous n'avez pas la cervelle
assez dure.*



*Des Vertus vous estes l'exemple ,
Mais pour dire la verité ,
On ne peut sans temerité ,
Vous aller rendre hommage en vostre
fresle Temple.*



*Voulez-vous estre l'homicide
De vous mesme & de vos Amis ,
Ou si c'est à vos Ennemis ,*

Fevrier 1685.

F

*Que vous dressiez ce piège en faisant
l'intrépide ?*



*C'est une chose pitoyable ,
Qu'il faut pour vous voir seure-
ment ,
Se confesser devotement ,
Et se mettre en état de n'aller pas au
Diable.*



*Il est aussi fort nécessaire ,
Qu'étant de tous pechez absous ,
Ceux qui veulent aller chez vous ,
Pour faire Testament appellent leur
Notaire.*



*Tel est charmé de vos œillades ,
Qui craint fort votre hebergement ,
Et qui feroit son logement ,
Plûtôt sur un Rampart au feu des
Mousquetades.*



*Si vous y restez par finesse ,
Et pour éprouver un Amant ,*

*Une visite d'un moment ,
Vous marquera sans doute un grand
fonds de tendresse.*



*Ah , quelle nouvelle fatale ,
Si quelqu'un me disoit dans peu ,
Iris sans manquer à son vœu ,
Vient d'estre ensevelie ainsi qu'une
Vestale !*



*Cette beauté qu'on idolâtre ,
Ce teint de Roses & de Lys ,
Pourroient-ils dans un tel débris ,
Conserver leur éclat sous des mon-
ceaux de plâtre ?*



*Non, dans un état si funeste ,
On ne vous reconnoistroit pas ,
Et de tant de charmans appas
Est-ce là , diroit on , est-ce là ce qui
reste ?*



Mais touché de vostre merite ,

*Et tout pénétré de douleur ,
Suivant le panchant de mon cœur ,
Ferois vous retrouver sur les bords du
Cocyte.*



*De vostre mort & de la mienne ,
Arrestez le coup mal heureux ;
Iris, quelque tard qu'elle vienne ,
Ce sera trop tost pour nous deux.*

VIGNIER.

Depuis le soin que le Roy a pris de faire fleurir les Arts dans son Royaume , tous ceux qui avoient quelques talens, les ont cultivez , & la France s'est trouvée en peu d'années aussi remplie de ces heureux Génies qui par leur Ciseau , leur Burin & leur Pinceau donnent l'Immortalité, que la Grèce & l'Italie l'ont esté autrefois. Entre les Chef-d'œuvres de Peinture que

l'on y remarque tous les jours , on a découvert depuis quelques mois une Perspective qui fait l'admiration de tout Paris. Elle doit toute sa reputation à sa beauté ; & ceux qui la virent par hazard sur la fin de l'année dernière dans la Galerie de l'Hostel de Vendôme où elle estoit , en furent tellement surpris , qu'ils ne pûrent s'empêcher de luy donner de grandes loüanges. Ce qu'ils en dirent excita la curiosité de plusieurs autres ; de sorte que tout le monde à l'envy voulant voir ce rare Ouvrage , on a esté obligé de construire une Galerie auprès de l'une des Portes de la Foires pour le mettre au bout , afin de satisfaire l'empressement du Public. Cette Perspective qui représente deux Chambres à treize pieds de hauteur , &

est large de seize à dix-sept. Aux costez de la premiere, il y a deux Trumeaux embellis de Quadres, & d'autres Ornemens tout dorez. On voit deux grandes Croisées au devant, & deux au fond. Au bas des deux premieres sont deux Portes ouvertes, qui donnent entrée dans des Balcons, & au travers desquelles on découvre des éloignemens, avec une partie du Ciel. Il n'y a personne qui ne crust que le jour qui éclaire cette Chambre entre par les deux Fenestres. Les Volets sont de différente maniere, les uns à demy fermez, d'autres tout à fait, & quelques autres ouverts. Le Verre y est si bien imité, & le jour donné si à propos, qu'on y prend tout pour le naturel. Un Miroir est entre les croisées, & au dessus regne une corniche autour de la

Chambre, laquelle est garnie de Vases de Lapis à l'antique. Entre ces Vases il y a plusieurs Medallions, dont l'un represente le Cadran d'une Horloge. Cette chambre est boisée d'un bois de racine d'Olivier, & dans les embrasures des Fenestres, sont des panneaux de diverse sorte, où l'ombre des Volets & du Verre paroist comme au naturel, aussi bien que les veines du bois. Elle est garnie de Chaises couvertes de Velours Cramoisy, avec des Franges d'or, & d'une Table avec son Tapis de mesme. Sept de ces Chaises qui sont à la gauche de la Chambre entre les croisées, n'ont qu'un demy pied en toute leur étendue, & dans leur point de veüe, elles paroissent avoir un pied & demy chacune. Il y a aupres de ces Chaises une Basse de Viole, que

l'on iroit prendre à six pas de là ,
comme si c'étoit un veritable In-
strument. Une Chaise hors de
rang le dos tourné auprès de la
Table , & une autre couchée
qu'on croiroit hors du pavé, trom-
pent si fort la veuë, qu'on ne peut
s'imaginer que ce ne soient pas
de vrayes Chaises. Au fond de
la Chambre on voit une Che-
minée avec deux Chenets d'Ar-
gent , & au dessus un Buste que
deux Amours accompagnent. Le
Plat-fond à cul de Lampe , avec
ses compartimens dorez , n'a que
deux pieds & demy dans toute
son étendue , & il paroist en avoir
trente-deux dans son point de
veuë. Son Pavé qui est de Marbre
à parquelage , paroist de mesme ,
& si plat qu'il semble qu'on
pourroit marcher dessus. Aux
deux côtez de la Cheminée sont

deux portes ouvertes, qui laissent voir une autre Chambre, avec trois croisées de chaque côté, qui éclairent le Pavé. Il est de Marbre de différentes couleurs à parquage, & les Chaises qu'on y voit sont de Velours vert. Cette Chambre n'a qu'un pied de Terrain, & dans son point de vue, elle en a environ trente-cinq de longueur. L'union des Couleurs est si bien observée dans cette merveilleuse Perspective, que la vue en est charmée. Elle est de Monsieur Boyer, Peintre de la Ville du Puy en Vellay, & travaillée par luy & par ses deux Fils, fort entendus dans ces sortes d'ouvrages. J'auray soin de vous envoyer celui-cy gravé dans une de mes Lettres. Ce qui le fait admirer n'est pas seulement l'éloignement qui fait la beauté

F 5

de toutes les Perspectives , mais ce qui surprend plus que toutes choses , ce sont les côtez de la Chambre , où sont les quatre grandes Fenestres que l'on ne croit point de loins estre sur la Toile qui fait cette Perspective , & qu'on prend pour les Côtez de la Galerie. C'est en cela que consiste la grande nouveauté de ce curieux Ouvrage. Quand son A. R. alla le voir à l'Hôtel de Vendôme , Elle fut trompée , quoy qu'Elle eust dit en entrant , que pour les Chaises , Elle sçavoit bien qu'elles étoient Peintes. Ce Prince vit une Vitre qui luy paroissoit cassée , & il crut presque d'abord qu'elle étoit de la Maison. Cette Perspective donna tant de plaisir à Monsieur le Duc du Maine , qu'en se retirant , il le fit à reculons , disant qu'ils ne pou-

voit la quitter. Il en fit ensuite une peinture fort avantageuse aux Personnes les plus distinguées de la Cour, qui ayant eu la même curiosité de la voir, en furent charmées ainsi que ce jeune Prince.

La mort du Roy d'Angleterre est un de ces grands événemens, dont tout le monde est instruit si-tôt qu'ils sont arrivez. Ainsi, Madame, je ne doute point que vous ne l'ayez apprise presque en même temps qu'on l'a sceu icy. Avant que de vous en faire aucun détail, je croy qu'il sera bon de vous dire en peu de mots, quelle a esté la vie de ce Prince. Sa fortune est singuliere, & la manière dont il est monté au Trône apres les grands perils qu'il a effuyez, merite bien qu'on s'en rafraichisse la mémoire. Char-

les II. du nom , Roy d'Angleterre , d'Irlande & d'Ecosse , né le 29. May 1630. étoit Fils de Charles I. & d'Henriette de France ; Fille de Henry le Grand , & de Marie de Medicis. Il eut pour Parrains le Roy Louis XIII. & le Prince Electeur Palatin , representez par le Duc de Lenox , & le Marquis Hamilton , & pour Marraine Anne d'Autriche , Reine de France , dont Madame la Duchesse de Richemont tenoit la place. Il fut ensuite proclamé Roy d'Angleterre , d'Ecosse & d'Irlande , Prince de Galles , Duc de Cornuille & Comte de Chester , avec les ceremonies accoutumées. Le soin de son éducation fut confié au Comte de Newcastle , & à peine eut-il reçu les premières impressions des Leçons qu'il luy donnoit , que l'envie &

l'ambition commencerent à exciter les Soulevemens, dont les suites ont esté si funestes. Le Prince élevé dans ces desordres, ne respiroit que la Guerre, & le Roy son Pere qui regardoit l'ardeur naturelle de son Fils, comme un secours contre l'audace de ses Sujets, ne négligea rien pour la cultiver. Il n'avoit point encore atteint sa seizième année, lorsqu'il soutint un Party, qui étoit beaucoup plus fort que le sien, & que commandoit Farfax. Il y fit des actions surprenantes, mais sa valeur fut contrainte de céder au nombre, & il se trouva réduit à la nécessité de la retraite, ce qu'il fit avec beaucoup de prudence. Le trouble ayant augmenté, & les forces du Roy diminuant, le Prince se rendit à la Cour de France auprès de la

Reyne sa Mere , dans l'esperance d'y agir utilement , pour obtenir des secours étrangers contre les Rebelles. Il écrivit delà à tous les Princes de l'Europe , qui étoient Alliez de la Couronne d'Angleterre , mais n'ayant pû obtenir assez promptement ce qu'il demandoit , le Roy qui demeuroid sans Armées , fut obligé de s'aller jeter dans les bras des Ecoissois , ses plus mortels Ennemis. Ils le receurent avec toutes les marques d'un zèle sincere , & les promesses pleines d'artifice dont ils se servirent , pour luy faire croire qu'ils entroient véritablement dans ses interets , l'engagerent à faire quitter les Armes au Marquis de Montrosse. C'étoit un Homme inviolablement attaché à son Party , & qui avec plus de valeur que de forces , avoit

réduit le Marquis Dargil, Chef des Ecoſſois rebelles, à luy ceder deux fois la Campagne. Il avoit gagné pluſieurs Batailles, pris Edimbourg, & ſigné ſa fidélité par des actions qui avoient intimidé les Ecoſſois. Il auroit pouſſé ſes progrès plus loin, ſi la bonté du Roy trop facile, ne l'eût obligé à les arreſter. Il eut beſoin des ordres les plus preſſans pour obeir, parce qu'il prévoyoit une partie des mal-heurs qu'on devoit craindre; mais enfin ſon zèle fut inutile. Il falut qu'il congédiaſt ſes Troupes, & il ſortit déguisé de l'Ecoſſe, delivrant ſes Ennemis des terreurs que ſa valeur leur donnoit. A peine le virent-ils éloigné, que les Perfides, ſur la foy deſquels le Roy s'eſtoit confié, le trahirent lâchement. Ils le livrèrent aux Rebelles d'An-

gleterre; & le jeune Prince de Galles ayant appris ces indignes traitemens, résolut de perir glorieusement en tâchant de luy procurer la liberté par les Armes. Il envoya aussi tost Barclay qui estoit auprès de luy, afin d'entrer s'il pouvoit en quelque négociation avec l'Armée; mais Cromwell & Fairfax s'estans rendus maistres des esprits, les Officiers ne voulurent point l'écouter, & son Voyage n'eut aucun succès. Le Comte de Kent fut le seul qui pendant ces troubles osa marquer sa fidélité en prenant les armes pour le Roy. D'un autre costé, Keme sollicité par Batten, qui avoit esté auparavant Vice-Amiral du Comte de Vvarvvic, agit avec tant d'adresse, qu'il mit dans les interets de Sa Majesté plusieurs Capitaines de

Vaisseaux, qui estoient aux Dunes à l'embouchure de la Tamise. Quelque temps auparavant, le Duc d'York qui étoit gardé à Londres dans le Palais de S. James, résolut de se sauver. Ce jeune Prince s'estant fait donner un jour la Clef du Parc, sous prétexte de chasser, fut assez heureux pour se dérober de ceux qui l'observoient; & se déguisant avec une Perruque noire, & un emplâtre sur l'œil, il sortit du Parc, & entra dans un Carrosse, qui le porta jusqu'au bord de la Tamise. Vne Gondole l'y ayant reçu, il se rendit en un lieu où il prit un habit de Femme. Il revint de là dans sa Gondole, qui le rendit à Grenvic sans aucun obstacle; mais en ce lieu-là celui qui le conduisoit refusa de passer outre, non seulement à

cause d'un vent contraire qui venoit de s'élever , mais par la crainte de contribuer à la fuite de quelque Personne considérable ; ce qui estoit dangereux en ce temps-là. Malheureusement pour le jeune Prince , son Cordon bleu qu'il avoit mal caché en se déguisant , parut aux yeux de ce Marinier , qui plus intelligent que plusieurs de sa profession , sçachant qu'une marque si illustre ne se donne en Angleterre qu'aux Personnes du premier rang , comprit le mystere , & ne douta point que ce ne fust le Duc d'York qu'il menoit. L'embaras où le met cette rencontre , le fit s'obstiner à n'avancer plus. Banfila qui accompagnoit le Prince , desesperé du retardement , conjura le Matelot de passer promptement la Dame qui étoit

dans sa Gondole , parce qu'elle avoit des affaires tres pressantes. Il luy répondit d'un ton severe , qu'il falloit que cette Dame eust des privileges bien particuliers , pour avoir receu l'Ordre de la Jarretiere , qu'on ne donne point aux Femmes. Le Prince qui avoit l'ame intrépide , & les manières persuadantes , prit une résolution digne de luy. Il tendit la main au Matelot , & avec une douceur qui auroit gagné les moins traitables ; *Je suis le Duc d'York* , luy dit-il. *Tu peux tout pour ma fortune, & peut-estre pour ma vie. C'est à toy à voir si tu veux me servir fidellement.* Ce peu de mots desarma le Matelot. Il luy demanda pardon de sa résistance, & commença à ramer avec tant de vigueur, qu'il fit arriver le Prince à Tibury , plutôt qu'il ne l'avoit esperé.

Il y trouva un Vaisseau Hollandois qui l'attendoit, & qui le porta à Midelbourg. Son évasion inquiéta les Etats. Il arriva des disorders en Ecosse. Les Communes du Comté de Kent prirent les armes, pour demander la liberté de leur Roy. La Noblesse appuya leurs justes prétentions, & la plupart des Vaisseaux qui étoient aux Dunes, se déclara pour les mesmes interests. Ce soulèvement donna lieu à une entreprise assez surprenante. Un jeune Homme appelé Corneille Evās, né dans Marseille, d'un Pere sorty du Païs de Galles arriva dans la Ville de Sandvick, couvert d'un habit si déchiré, qu'étant pris par tout pour un Homme de néant, il eut de la peine à trouver où se loger. Enfin, ayant esté receu dans une Maison de peu d'ap-

parence , où il se fit assez bien traiter , il tira son Hoste à part , & luy dit que pour reconnoistre l'honnesteté qu'il venoit d'avoir pour luy , il vouloit luy confier un secret dont il pouvoit attendre de grands avantages , s'il en sçavoit bien user. Il ajouta qu'il étoit le Prince de Galles ; qu'il s'étoit mis en l'état où il le voyoit pour se dérober aux yeux de ses Ennemis , qu'ayant appris que les Peuples de cette Province se soulevoient , il prétendoit leur donner courage , & commencer avec eux le secours qu'ils devoient au Roy son Pere. Cet Homme crédule se laissa persuader , & tout glorieux d'avoir chez luy le Fils de son Roy , il alla sur l'heure avertir le Maire , qui étant venu rendre ses respects à ce faux Prince , le fit loger dans la plus belle Maison de la Ville.

Chacun le traita de la même sorte. On luy donne des Gardes avec ordre de se tenir découverts en sa presence , & le bruit de son arrivée s'étant répandu dans tout le Comté de Kent , grand nombre de Gentilshommes , & de Dames mesme , vinrent luy offrir leurs biens , pour le secourir dans son entreprise. Ceux qui s'étoient soulevez , députerent aussi tost pour le prier de se vouloir montrer à leur teste ; & il auroit joué plus long - temps ce personnage , si le Chevalier dishinton que la Reyne & le Prince de Galles avoient envoyé en Angleterre , pour s'informer du véritable état des affaires , n'eust fait connoistre la fourbe. Il se disposoit à retourner en France , lorsqu'il apprit ce qui se passoit à Sandvick. Il y courut , & con-

vainquit l'Imposteur, qui fut arresté, conduit à Cantorbery, & de la à Londres, d'où il se sauva quelques mois apres. On n'en a point entendu parler depuis.

Les Vaisseaux des Dunes que Farfax tâcha inutilement de séduire par ses offres, étant passez en Hollandes, ceux qui les commandoient envoyerent avertir le Prince de Galles, qu'ils ne s'étoient soustraits de l'obeïssance des Etats, que pour recevoir ses ordres. Il partit de S. Germain en Laye, où il avoit toujours demeuré depuis qu'il étoit sorty d'Angleterre, & s'étant embarqué à Calais accompagné du Prince Robert, & d'un grand nombre de Noblesse Angloise & Ecoissoise, que la persecution des Ennemis du Roy avoit contrainte de se retirer en France, il pas-

la heureusement en Hollande au commencement de Juillet en 1648. Apres avoir loüé la fidelité des Officiers qui persiftoient courageusement dans le dessein de perir, s'il le falloit pour s'opposer aux Rebelles, il monta sur l'Amiral, fit courir un Manifeste, par lequel il déclara qu'il ne prenoit les armes que pour maintenir la Religion dans la pureté de ses Instructions, pour donner la Paix aux trois Royaumes, en remettant les Loix dans leur force, & pour delivrer le Roy son Pere d'une tyrannique oppression, & ensuite il alla se presenter devant Yarmouth, demandant que les Portes de la Ville luy fussent ouvertes. Les Magistrats répondirent qu'ils n'en estoient pas les maistres, & leur obstination l'emporta sur l'inclination

nation du Peuple, qui envoya des rafraîchissemens à ce Prince. Il se retira vers les dunes avec sa Flote, & n'ayant reçu aucune réponse favorable des Lettres qu'il avoit écrites à Londres sur son Manifeste, il alla chercher le Comte de Vvarvvic qui estoit en mer avec seize Vaisseaux, & que les Etats avoient étably Grand Amiral du Royaume. Le Comte évita les occasions d'en venir aux mains, & la nuit les ayant obligez de jeter l'ancre à une lieuë l'un de l'autre, le Prince luy manda par un Officier, qu'estant en personne sur les Vaisseaux qu'il avoit veus, il luy commandoit de le venir joindre pour servir le Roy, & de mettre Pavillon bas quand il leveroit les ancres. Le Comte luy répondit qu'il ne reconnoissoit que les Etats pour ses Mai-

Fevrier 1685.

G

stres, & qu'il ne devoit attendre de luy aucune soumission. Le Prince irrité de cet orgueil, fit mettre à la voile si-tost qu'il fut jour, & alla droit à Vvarvic, dont il trouva la Flote augmentée de douze Vaisseaux sortis du Port de Porthmouth; ce qui ne l'eust pas empesché de le combattre, si une tempeste qui dura vingt quatre heures n'eust séparé si bien lesdeux Flotes, que le Prince fut contraint de relâcher en Hollande. Tout ce qui pouvoit tenter pour la liberté du Roy son Pere, estant ainsi renversé & tout luy manquant pour la subsistance de son Armée, il ne se remit point en mer, & attendit le succès de quelques Traitez d'Accommodement dont on parloit; mais apres des procédures qu'on ne peut entendre sans horreur.

le Roy forcé de comparoître devant ses Sujets, fut condamné, comme Traître, Tyran, & Perturbateur du repos public, à avoir la teste coupée ; & cet effroyable Arrest fut exécuté le 9. fevrier 1649. à la porte de son Palais, dans la mesme Ville où il estoit né, & au milieu d'un Peuple dont la bonté luy devoit avoir gagné tous les cœurs.

Le Prince ayant appris cette funeste nouvelle à la Haye, scût en même temps que les Etats avoient déclaré qu'on aboliroit le nom de Roy, & que le Royaume prendroit celui de République. On ne laissa pas, malgré ces défenses, de voir des Placards affichez dans toutes les Villes d'Angleterre, avec ces mots, CHARLES STUART DEUXIÈME DV NOM, ROY

D'ANGLETERRE, D'IRLANDE ET D'ECOSSE. Il y eut aussi une fort grande contestation à Londres pour les intérêts du jeune Roy. Les Etats qui en avoient supprimé le titre, ne purent obtenir du Maire qu'il fît la Publication de cette Ordonnance. On l'interdit de sa Charge ; & celui qui la remplit s'étant disposé à obéir aux Etats, le Peuple courut aux armes, en criant de toutes parts, *Vive Charles II.* Le tumulte eust esté loin, si Cromwell, qui avoit prévu ce zèle des Habitans, n'eust fait paroître quatre Compagnies de Cavalerie, qui dissipèrent la foule, & qui couvrant le nouveau Maire, luy donnèrent le temps de publier l'injuste Ordonnance qui avoit esté faite. Pendant ce temps le Prince cherchoit à van-

ger l'exécrable Parricide qui venoit d'estre commis. Il scût que les Ecoſſois l'avoient fait proclamer Roy dans la grande Place d'Edimbourg avec toutes les formalitez necessaires à rendre cette reconnoissance autentique ; & comme il avoit une haute estime pour la vertu du Marquis de Montrosse, voulant se servir de luy pour remonter sur le Trône, il l'envoya chercher jusqu'en Allemagne, où il s'estoit engagé au service de l'Empereur. Montrosse ne balança point sur ce qu'il avoit à faire. Il supplia l'Empereur qui l'avoit fait Grand Maréchal de l'Empire, de trouver bon qu'il allast servir son Prince. L'Empereur loüa sa fidelité. Il luy permit de lever des Troupes ; & les Roys de Suède, & de Danemark, luy ayant donné la mê-

me liberté dans leurs Etats, il fit passer ses premières Levées aux Isles Orcades, sous les ordres du Comte de Kennoüil, l'assurant qu'il ne manqueroit pas de le joindre avec mille Chevaux & cinq mille Hommes de pied. Ceux qui composoient les Etats d'Écosse, étant avertis que le Roy avoit envoyé chercher Montrosse, qui n'estoit pas bien dans leurs esprits, demanderent par un des Articles de Paix qu'ils firent avec ce Prince pour le reconnoître, que ce Marquis ne rentrast point dans le Royaume. Le Roy ne pût se résoudre à l'abandonner. Il fit voir aux Commissaires envoyez à Breda pour conclurre le Traité, qu'il y alloit de son service, de ne pas laisser inutile le courage d'un Homme dont le zèle & la valeur luy estoient con-

nus par de grandes preuves. Ces Commissaires insistèrent sur leur demande, & pendant ce temps, les Troupes qui estoient descenduës aux Orcades arrivèrent, & Montrosse arriva luy-mesme peu de temps apres avec un Corps de quatre mille Hommes. Les Etats s'en trouverent alarmez. Ils avoient plus de douze mille Soldats sous les armes, commandez par David Lesley. Ce General detacha six Cornetes de Cavalerie sous les ordres d'un Colonel Anglois nommé Stranghan, pour aller s'opposer au passage du Marquis de Montrosse. Ils se rencontrerent en un lieu fort avantageux pour la Cavalerie de Stranghan, qui l'ayant défait, le fit prisonnier. On le conduisit à Edimbourg, les mains liées, & avec les plus indignes traitemens

que l'on peut faire à un Criminel. La Sentence de mort qui fut exécutée contre luy , portoit qu'il seroit pendu , qu'on mettroit sa teste au plus haut lieu du Palais d'Edimbourg , & que son corps partagé en quatre , seroit exposé sur les Portes des Villes de Sterlin, Glasgouv, Perth, & Aberdin. La lecture de cette injuste Sentence ne l'étonna point. Il dit avec une fermeté digne de son grand courage, que ses Ennemis en le condamnant ne luy avoient pas fait tant de mal qu'ils avoient crû , & qu'il estoit fâché que son corps ne pust estre partagé en autant de pieces qu'il y avoit de Villes au Monde , parce que c'eût esté autant de Bouches qui auroient parlé éternellement de sa fidelité pour son Roy. Ce Prince fut sensiblement touché de cette

mort, qu'il connut bien qu'on avoit précipitée de peur qu'il ne l'empeschest par son autorité, ou par ses prieres. Il fut sur le point de rompre le Traité de Breda, & tout commerce avec les Etats d'Ecosse; mais la nécessité du temps & de ses Affaires ne le permit pas. Il s'embarqua à Schelving le 2. de Juin, pour passer dans ce Royaume, & estant arrivé à l'embouchure de la Riviere de Spey, il y prit terre. Un grand nombre des plus considérables Seigneurs Ecossois étant venu le trouver, l'escorra jusqu'à Dundee, où il reçût les Députés chargés de luy dire que tous ses Peuples d'Ecosse le voyoient arriver avec une joye extrême, & qu'ils estoient prests de donner leurs biens, leur sang & leurs vies, pour luy faire avoir raison de ses

Ennemis. Le Roy répondit à ce compliment avec de grandes marques d'affection pour les Ecoſſois ; & ſes empreſſemens à ſolliciter les Etats de lever des Troupes , les y ayant obligez , les Commiſſions furent données pour ſeize mille Hommes de pied , & pour ſix mille Chevaux. On fit le Comte de Leven Général de l'Infanterie , & Holborne de la Cavalerie , avec Mongommery & Leſley , & le Roy fut Généraliſſime. Le bruit de ces Armeemens s'étant répandu en Angleterre , Cromwell qui avoit accepté l'Employ de Farfax , s'avança entre les Villes d'Édimbourg & de Leith , où les Troupes Ecoſſoïſes ſ'eſtoient retranchées. Apres deux Combats donnez , ſans nul avantage pour l'un ny l'autre Party , les Armées

se rencontrèrent le 10. de Septembre près de Copperspec, & vinrent aux mains avec tant de malheur pour celle d'Ecosse, qu'il demeura de ce costé-là pres de cinq mille Morts sur la place, avec toute l'Artillerie & tout le Bagage. Le nombre des Prisonniers monta à huit mille. Cette Victoire enfla le courage de Cromvvel, qui n'eut pas de peine ensuite de se rendre Maistre d'Edimbourg & de Leith. Des succez si malheureux refroidirent les États. Ils établirent des Commissaires pour regler le nombre des Domestiques du Roy, & des Officiers nécessaires à son service. Ils éloignoient les Affaires de sa connoissance, ne mettoient que de leurs Créatures aupres de luy, & ce Prince ne pouvant souffrir cet esclavage, résolut

enfin de se retirer. Il partit de saint Johnstons , seulement avec quatre Hommes , & alla au Port d'Ecosse chercher un azile chez Milord Deduper , où il sçavoit qu'il devoit trouver le Marquis de Huntley ; les Comtes de Seaforth & d'Atholl ; & plusieurs autres Seigneurs , qui étoient inviolablement attachez à luy avec un Party assez puissant. Son départ ayant fait naître divers sentimens sur la conduite qu'on devoit tenir , il fut résolu qu'on l'envoyeroit supplier de revenir à S. Johnstons , pour y recevoir les témoignages du zèle que les Etats avoient pour son service. Montgommery Général Major fut honoré de cette Commission. Il se rendit chez Milord Déduper , & apres avoir marqué au Roy le terrible déplaisir que son éloigne-

ment avoit causé aux Etats, il le conjura de vouloir bien le faire cesser par sa presence, & luy protesta qu'il ne trouveroit dans les Ecoissois que des Sujets tres-soumis. Le Roy que l'experience avoit persuadé de leur peu de foy, rejetta d'abord cette priere. Il dit qu'il étoit las de souffrir des Maistres dans un lieu où il devoit commander absolument, qu'étant né Roy, il ignoroit comme il falloit obéir, & qu'il avoit fait assez d'honneur aux Etats, pour les engager à avoir pour luy les déferences qui luy étoient deuës. Montgomery luy dit des choses si persuasives, & elles furent si puissamment appuyées par le Marquis de Huntley, que le Roy se laissa vaincre. Il considéra qu'un refus pourroit irriter ces Peuples dont il devoit tout aue-

dre , & consentit à reprendre le chemin de S. Johnstons , où il receut des Etats des remerciemens qui luy firent perdre toute la crainte qu'il avoit eüe. Ce bonheur ne dura pas. La division se mit entre les Generaux des Troupes , qui avoient esté conjointement levées par les Etats & par le Clergé. Le Roy n'oublia rien de ce qui pouvoit la faire cesser , mais il ne put en venir à bout. Les Anglois en profiterent. Le Château d'Edimbourg qui avoit toujours résisté , se rendit par l'infidélité de Dundasse , qui fut séduit par Cromvvel. Cette perte & d'autres progrès que les Anglois faisoient en Ecosse , firent juger aux Etats que les querelles qui divisoient le Royaume , ne finiroient point que par une Autorité Royale. Afin que tout le

monde fust obligé de la reconnoître, on résolut de ne point differer davantage le Couronnement du Roy. La Ceremonie s'en fit le 4. Janvier 1651. dans l'Abbaye de Schoone, où l'on avoit accoustumé de la faire, & Charles II. est le quarante-huitième Roy que l'on y a couronné. Il partit de S. Johnstons avec une pompe digne de son rang. Il estoit accompagné de la Noblesse, & escorté de l'Armée. Milord Angus, en qualité de Grand Chambellan, le reçût dans la Maison qui luy avoit esté preparée; & le Comte d'Argil, au nom des Etats, luy fit un Discours plein d'assurances tres-respectueuses & de protestations d'une inviolable fidelité. Après la Harangue, le Roy marcha vers l'Eglise suivy de tous les Seigneurs d'Ecosse,

& des Officiers de sa Maison , sous un Dais de Velours cramoisy , qui estoit porté par quatre Personnes considerables. Il avoit le Grand Connétable à sa droite , & à sa gauche , le Grand Maréchal du royaume. Le Marquis d'Argil portoit la Couronne ; le Comte de Craford Lindsey , le Sceptre ; le Comte de Rothes , l'Epee , & le Comte d'Eglinton , les Eperons. Le Roy , suivant l'usage des Roys ses Predecesseurs , fit le Serment sur un Trône que l'on avoit élevé dans cette Eglise. Trois Personnes qui représentoient les trois Etats d'Ecosse , se présentèrent devant luy , soutenant chacune la Couronne d'une main. Ils la remirent à trois Ministres députez du Clergé , dont l'un dit au Roy , *Sire , je vous présente la*

couronne & la Dignité de ce Royaume; & s'estant tourné vers le Peuple, il ajoûta, Voulez-vous reconnoître Charles II. pour vôtre Roy, & devenir ses Sujets ? Le Roy s'estant aussi tourné vers le Peuple, ce furent par tout des cris de Vive Charles II. Les Ministres luy ayant ensuite donné l'Onction Royale, le Comte d'Argil luy mit la Couronne sur la teste, & le Sceptre dans la main. Son Couronnement étoufa beaucoup de troubles. On ordonna de nouvelles Levées, & l'on fit fortifier Sterlin. Cromvel voyant l'Armée du Roy près de cette Ville où l'on apportoit facilement toute sorte de munitions & de vivres, & apprenant qu'elle estoit dans la disposition de marcher vers l'Angleterre, se campa aux environs d'Edimbourg, afin de luy

en fermer le passage. Il voulut engager ce Prince à un Combat en s'approchant à la vuë de son Camp, & hazarda une Attaque, dans laquelle il fut repoussé & mis en desordre. Ce mauvais succès le fit résoudre à quitter la place. Le Roy aprit qu'il estoit allé s'emparer de Fife, & détacha malheureusement quatre mille Homme, que commandoit le Chevalir Brovvn. Lambert les ataquâ avec un Party plus fort, & les défit près de Nesterton. Ce coup, quoy que fort sensible au Roy, n'abatit point son courage. Il fit assembler le Conseil de Guerre, où ses Capitaines luy ayant représenté que beaucoup de ses fidelles Sujets qui n'osoient se déclarer en Angleterre, prendroient son Party lors qu'ils l'y verroient entrer à la teste d'une

Armée. Il résolut de le faire sans aucun retardement. Il partit de Sterlin le 10. Aoust, & si-tost qu'il fut dans le Comté de l'Enclastre, il fit publier une Amnistie Générale, & défendit toutes les hostilitéz que les Gens de Guerre ont accoustumé de commettre lors qu'ils entrent dans un Païs Ennemy, afin de montrer par là, qu'il ne venoit qu'en Prince qui aimoit le bien de ses Sujets. Cromvvel le suivit, & Lambert voulut luy disputer le passage du Pont de Vvariston, mais il ne pût l'empêcher d'arriver à Vworcester, dont les Habitans luy ouvrirent les Portes le 22. Aoust, apres luy avoir aidé à chasser la Garnison que les Etats y avoient mise. Le Roy y entra au milieu des cris de joye, & y fit célébrer un Jeûne, qui fut accompagné

de Prieres extraordinaires. Crom-
wel à qui les Passages estoient
libres , arriva devant la Place
le 2. de Septembre, & fit atta-
quer dès le lendemain le Pont de
Hapton, qui en defendoit l'en-
trée du costé de la riviere de Sa-
verne. Ce Poste que le Colonel
Massey defendit avec beaucoup
de valeur , fut enfin forcé. La
mesme chose arriva à un autre
Pont, appellé Porvvik Bridge,
encore plus important que le
premier. Le Duc d'Hamilton fut
mortellement blessé en le défen-
dant, & mourut peu de jours
apres de sa blessure. Cet avan-
tage ne laissa pas de couster cher
à Cromwel. Le Roy chargea
luy même son Quartier, blessa
de sa main le Capitaine de ses
Gardes, & donna mille preuves
de conduite & de valeurs ; mais

enfin un Corps de huit mille Anglois s'estant approché de la Ville, dans le trouble où le mauvais succès du Combat avoit mis les Habitans, les Rebelles se rendirent maîtres d'une de ses Portes, y traitèrent impitoyablement tout ce qu'ils trouverent du Party du Roy; & tout ce que pût faire ce malheureux Prince, fut de rallier promptement mille Chevaux, & de sortir sur le soir par une porte opposée à celle dont les Ennemis s'étoient emparez. Toute cette Troupe marcha plus d'une heure sans sçavoir où elle alloit. On s'arresta pour tenir Conseil. Quelques-uns proposèrent de gagner quelque Poste avantageux, pour y attendre le ralliement des Fuyards; mais Milord Vvilmot leur fit connoître qu'il estoit impossible de

résister à cinquante mille Hommes qui les poursuivroient dès le lendemain , & qu'il falloit songer seulement à mettre le Roy en sûreté. Le Comte de Darby se chargea de luy trouver une Retraite assurée ; & prenant Vvil-mot pour compagnon de son entreprise , il ne voulut estre acompagné que de deux Gentilshommes nommez Giffard , & Vvalker. Le Roy partit sous la seule escorte de ces quatre Hommes , & ils firent une telle diligence , que lors que le jour parut , ils se trouvèrent à demylieüe d'un Chasteau nommé Boscobel , éloigné de Vvorcester de vingt-six milles. Comme on n'y pouvoit entrer à une heure induë sans découvrir le secret, Giffard proposa de prendre la route d'un petit Hameau appelé les

Dames Blanches, où il répondit de la fidelité d'un Païſan qu'on nommoit George Pendrille. On alla chez luy mettre pied à terre, & le malheur du Roy luy fut confié, ainſi qu'à trois de ſes Freres, qui promirent tous de perir plutôt que de parler. Enſuite on coupa les cheveux du Prince, il noircit ſes mains, ſes habits furent cachez dans la terre, on luy en donna un de Païſan, & George Pendrille luy ayant fait prendre une Serpe, le mena couper du bois avec luy. Comme le ſejour de ceux qui l'accompagnoient pouvoit le trahir, ils ſ'en ſeparerent, apres luy avoir marqué par leurs larmes la vive douleur que leur cauſoit ſa diſgrace. A peine le Roy fut dans la Foreſt. que deux cens Chevaux arriverent au même Hameau. Les

Commandans voulurent d'abord en visiter les Maisons, mais quelques Femmes leur ayant dit qu'elles n'avoient veu que quatre Hommes à cheval , qui s'étoient séparés il n'y avoit que deux heures , & avoient pris différentes routes, ils crurent que le Roy estoit un de ces Fuyards, & ayant fait quatre Escadrons de leurs Troupes, ils prirent tous des chemins divers. Ce Prince passa le jour dans le Bois, & revint le soir avec Pendrille. Comme il estoit résolu de se retirer au Pais de Galles, il se fit conduire cette même nuit chez un Gentilhomme nommé Carelos, dont il connoissoit la fidelité. Quoy qu'il y eust trois lieuës du Hammeau à la Maison de ce Gentilhomme, il les fit à pied avec ardeur , & luy communiqua le dessein

dessein où il estoit de passer la Riviere de Saverne. Carelos l'en détourna en luy apprenant que tous les Passages en estoient gardez, & la nuit suivante il le remena chez le Païsan qui l'avoit déjà caché. Pendrille craignant que l'habit de Bucheron ne trompast pas les Habitans du Hameau, qui pouvoient le remarquer, luy proposa un plus sûr azile. Il y avoit dans le Bois un Chesne que la Nature sembloit avoir fait pour un dessein extraordinaire. Il estoit si gros & toutes ses branches estoient si touffuës, que vingt Hommes auroient pû estre dessus, sans qu'on les eust découverts. Il pria le Roy d'y vouloir mōter; ce qu'il fit avec Carelos. Ils s'y ajustèrent sur deux Oreillets, & y passèrent le jour, sans autre nourriture que du Pain & une

Fevrier 1685. — H

Bouteille d'Eau. Ce Chesne a depuis esté nommé le Chesne Royal. La nuit ils retournèrent dans la maison de Pendrille. Le Roy y trouva un Billet de Milord Vvilmot, par lequel il le prioit de se rendre chez un Gentilhomme apellé Vvitgraves. Le Roy partit aussi-tost, apres avoir congedié Carelos. Il fit ce petit Voyage, accompagné des quatre Freres, & monté sur le Cheval d'un Meusnier. La joye de Vvilmot fut grande lors qu'il vit son Prince. Il luy dit qu'il n'y avoit aucune assurance pour sa vie, s'il ne sortoit du Royaume, & qu'il avoit pris des mesures avec Vvitgraves pour le conduire à Bristol; que Mademoiselle Lane, Fille du Colonel de ce nom y devoit aller pour les Couches d'une Sœur, & qu'en qualité de Domestique il la

porteroit en croupe. La chose fut fort bien exécutée. Quelques jours auparavant, cette Demoiselle avoit obtenu un Passeport pour aller à Bristol avec un Valet. Elle étoit adroite & spirituelle, & déguisa si bien le Roy en luy lavant le visage d'une Eau dans laquelle elle avoit fait bouillir des écorces de noix, & d'autres drogues, qu'il estoit difficile de le reconnoistre. On luy donna un Habit conforme à ce nouveau Personage, que la fortune luy faisoit jouer, & dans cet état ils prirent le chemin de Bristol. Vvilmot feignant de chasser un Oyseau sur le poing, les accompagna jusques à Brongraves. Le Cheval du Roy y perdit un fer, & il falut luy en faire mettre un autre. On s'adressa à un Maréchal, qui en le ferrant demanda des nouvelles du Roy,

H 2

au Roy même. Le Prince ayant répondu qu'il le croyoit en Ecosse, le Maréchal ajouta qu'assurément il étoit caché dans quelque Maison d'Angleterre, & qu'il eust bien voulu le découvrir, parce qu'il n'auroit plus à se mettre en peine de travailler, s'il trouvoit moyen de le livrer aux Etats. Cette conversation finie, le Roy continua son chemin, avec la Demoiselle qu'il portoit toujours en croupe. Peu de temps apres à l'entrée d'un Bourg, quelques Cavaliers envoyez pour l'arrester, vinrent à luy, & le regardant attentivement, celuy qui les commandoit leur dit qu'ils le laissassent passer, & que ce n'étoit pas ce qu'ils cherchoient.

Estant enfin arrivez chez Monsieur Norton à trois milles de Bristol, le Roy feignit de se

trouver mal , & Mademoiselle Lane qui passoit pour sa Maîtresse, luy fit donner une Chambre. Le lendemain un Sommelier nommé Jean Pope , qui avoit long-temps servy dans les Armées du feu roy , démesla les Traits du Prince dans ceux du Conducteur de Mademoiselle Lane , & l'ayant prié de descendre dans la Cave , il luy presenta du Vin , mit ensuite un genouil en terre , & luy fit de si ardentes protestations de fidelité , que le Roy le chargea du soin de luy chercher un Vaisseau pour passer en France , mais il luy fut impossible de s'embarquer à Bristol. Milord Vvilmot l'étant venu joindre , le conduisit chez le Colonel Vvindhams, dans le Comté de Dorset. Ils y furent trois semaines , attendant les facilitez.

d'un Passage à Lime. Il y eut encore un second obstacle. Un Capitaine dont on s'étoit assuré, manqua de parole, & pour nouvelle disgrâce, le Cheval de Milord Vvilmot s'étant défermé, le Maréchal connut aux clouds que celuy qui le montoit venoit du costé du Nord, & le bruit fut aussi tost répandu que le Roy y étoit caché. Cela l'obligea de se rendre à Bridport sans aucun retardement. La nuit suivante, il arriva à Braadvvindsor, ou quantité de Soldats qui s'embarquoient, l'ayant mis dans la nécessité de se cacher, il retourna chez le Colonel Vvindhamis, avec lequel il trouva à propos d'aller chez Monsieur Hides, du costé de Salisbury. Estant arrivez à Mere, ils descendirent à l'Image S. George. L'Hoste qui con-

noissoit le Colonel, voyant le Roy debout dans la posture d'un Domestique, luy demanda si c'étoit un de ses Gens. Ensuite il porta la Santé du Roy au Colonel. Ils se rendirent de là chez Monsieur Hides; mais quoy qu'on pust faire, il fut impossible de trouver un Vaisseau dans tous les environs de la Mer, du costé de Southampton. Monsieur Philips que l'on avoit envoyé pour cela, rencontra le Colonel Gunter, qui se chargea de tenir une Barque preste à Britemhsthed en Suffex. Le Roy s'y rendit en diligence & y trouva Milord Vvilmot; & Maumsel Marchand, dont Gunter s'étoit servi pour le succès de son entreprise. Le Capitaine du Vaisseau, nommé Tetarshell, se mit à table avec le Roy & Milord Vvilmot. Com-

me il avoit vû ce Prince aux Dunes, il le reconnut, & s'approchant de l'oreille du milord ; *Vous avez des Domestiques de bonne Maison* , luy dit-il , *& je croy qu'il y a peu de Gentilshommes en Europe aussi bien servis que vous.* Il ne perdit point de temps. Il donna ses ordres pour l'embarquement, & le Vaisseau se mit en Mer le 10. Octobre à cinq heures du matin. Dans le Trajet un matelot prenant du Tabac , & le Capitaine connoissant que la fumée incommodoit Sa Majesté , il le gronda, & luy ordonna de se retirer. Le Matelot le fit avec peine, & luy repondit en murmurant par une façon de parler Angloise , *Qu'un Chat regardoit bien un Roy.* Le Voyage se fit sans obstacle. On arriva à Fécamp en Normandie, où le Milord qui n'avoit rien dit jus-

que-là, avoua au Capitaine que c'estoit le Roy qu'il avoit passé. Il se jetta aux pieds de son Prince, qui luy promit de recompenser un jour sa fidelité. Le Roy ayant changé d'habits à Rouen, où il demeura peu de temps chez Monsieur Scot, vint à Paris attendre les revolutions qui sont ordinaires à la tyrannie.

Olivier Cromwell, déclaré Protecteur des trois royaumes en 1653. mourut en 1658. Apres sa mort on donna la mesme qualité à Richard son Fils ; mais estant incapable de la soutenir, le Parlement luy fit demander sa demission, & il la donna. Le General Monk se servit avec tant de zele, de prudence & de conduite, des dispositions où il voyoit les esprits pour le retablissement de la Monarchie, qu'il fut resolu

H 5

qu'on rappelleroit le Roy. Le Parlement luy depescha le 19. de May 1660. un Gentilhomme nommé Kilgrevv , pour luy porter la nouvelle de sa Proclamation , qui avoit esté faite à Londres ce mesme jour ; & ayant donné ordre à l'Amiral Montagu de se mettre en mer pour aller le recevoir sur les Costes de Hollande ; il nomma dixhuit Commissaires , six de la Chambre des Pairs , & douze de la Chambre des Communes , pour le supplier de venir prendre possession de ses trois Royaumes. La Ville de son costé choisit vingt de ses plus illustres Habitans , pour luy aller rendre les mesmes devoirs. Tous ces Deputez furent favorablement reçûs à la Haye , où le Roy estoit alors. Ce Prince en partit le 2. de Juin , & le Vaisseau sur

lequel il s'embarqua , parut au Port de Douvres deux jours apres , 4. du mesme mois. Il y fut reçu par Monk , qui se mit d'abord à genoux. Le Roy le releva en l'embrassant , & en l'appellant son Pere. Apres une conference d'une demie heure qu'il eut avec luy en particulier , ce Prince se mit sous un Dais qui estoit tendu au bord de la Mer , sous lequel les Ducs d'York , & de Gloucester , ses Freres, se mirent aussi. Ils reçurent là les respects de la Noblesse , & monterent ensuite en Carrosse, où le General Monk prit place , aussi bien que le Duc de Buckincam. Dans le chemin de Cantorbery ils trouverent quelques vieux Regimens , avec les Compagnies de la Noblesse en Bataille. Le Roy monta à cheval, & y fit son Entrée à leur teste.

Pendant son séjour dans cette Ville , il donna l'Ordre de la Jarretiere au General Monk. Elle luy fut attachée par les Ducs d'York & de Gloucester. Le Duc de Southampton y reçût le même honneur ; mais il y eut cette difference , que ce fut seulement un Heraut qui luy mit l'Ordre. Peu de jours apres le Roy fit son entrée à Londres. Elle fut fort éclatante. Plusieurs Troupes de Gentilshommes & de Bourgeois richement vêtus , & superbement montez , marchaient devant luy. Celle qui l'environnoit étoit composée des Herauts , des Porte-Masse , du Maire qui étoit teste nuë avec l'épée Royale à la main , du General Monk , & du Duc de Buckincam , qui le precedoient aussi teste nuë. Il marchoit entre

les Ducs d'York & de Gloucester, & à peine eut-il mis pied à terre à Vvitheal, qu'au lieu de se rafraîchir, il alla au Parlement. Il entra dans la Chambre des Pairs, manda celle des Communes, & les voyant assemblez, il les assura qu'ils se souviendroient toujours de la fidelité qu'ils avoient gardée pour son service, & les pria tous d'agir pour le soulagement de son Peuple. Il fut couronné en 1661. dans la mesme Ville, avec une Pompe extraordinaire, & l'année suivante, il épousa Catherine, Infante de Portugal, Fille de Jean I V. & Sœur du Roy Alphonse VI. C'est une Princesse dont la vertu & la pieté, vont au delà de tout ce qu'on en peut dire. Il s'est depuis appliqué avec de grands soins à étouffer les desordres que les Factieux tâ-

choient de faire revivre. Il en est venu à bout, & a remporté de grands avantages sur les Hollandois, en deux diverses rencontres. Une preuve incontestable des grandes qualitez de ce Monarque, c'est qu'il s'estoit acquis l'amitié du Roy. Je viens aux particularitez de sa mort.

Le Dimanche au soir 11. de ce mois, il parut dans une parfaite santé, & plus gay qu'à l'ordinaire. Il eut la nuit de grandes inquietudes, & son sommeil fut interrompu. Il ne voulut néanmoins appeller personne, & s'estant levé dès sept heures du matin, il demanda qu'on luy fist le poil. A peine luy eut-on mis un Peignoir, qu'un fort grand tressaillement luy fit pousser avec force les coudes en arriere. Il cria trois fois, *Mon Dieu*, & demeura ensuite

près de deux heures sans pouvoir parler. Un Valet de Chambre courut à l'Appartement de Monsieur le Duc d'York, & luy dit que l'on croyoit le Roy mort. Ce Duc vint tout effrayé, & en Robe de Chambre. On saigna le Roy deux fois, on luy appliqua des Vantouses, & on luy donna un Vomitif. La connoissance luy revint un peu, & il demanda à boire. On eut quelque espérance de sa guérison, jusqu'au Mercredy au soir. Cependant le mal l'ayant repris avec plus de violence, il mourut le Vendredy 16. entre onze heures & midy. Il n'a eu aucuns Enfans de la Reyne; mais il en a laissé de naturels, qui sont.

Jacques Scott, Duc de Montmouth Comte de Duncafter, & de Dolkeith, Chevallier de la Jarretiere, &c.

Charles Lenox , Duc de Richmond , Fils de la Duchesse de Porthmouth.

Charles Fils roy Duc de Southampton.

Henry Fils roy , Duc de Grafton , qui a épousé en 1672. la Fille unique de Henry Baron d'Arlington , Secrétaire d'Etat.

Georges Fils roy , Comte de Northumberland.

Anne Fils roy , qui a épousé Thomas Leonard , Comte de Suffex , tous Enfans de Barbe Villiers, Duchesse de Cleveland, Comtesse de Castelmene , Baronne de Nonfuch, & Fille du Comte de Grandisson.

Charles Fils Charles , Comte de Plimouth , Fils de Mademoiselle de Kyroüel , Duchesse de Porthmouth, & Comtesse d'Aubigny. Il a épousé une Fille de

Thomas Osborn , Comte de Damby , Grand Trésorier d'Angleterre.

Charlotte Filis roy , qui a épousé le Comte de Lieghfield.

Barbe Filis roy.

Si tost que le roy fut mort , le Conseil Privé s'assembla , & Monsieur le Duc d'York , présentement roy sous le nom de Jacques II. s'y estant trouvé , parla de cette maniere à ceux qui composent ce Conseil.

MILORDS ,

Avant que de commencer aucune Affaire , il est a propos que je vous fasse une Déclaration , que puis qu'il à plu à Dieu de me placer sur le Trône , & de me faire succeder à un Roy si bon & si clement , & à un Frere qui m'a aimé si tendrement .

je feray tous mes efforts pour l'imiter, particulièrement dans sa grande douceur, & dans l'affection qu'il avoit pour son Peuple. On m'a représenté dans le Monde, comme un Homme passionné pour le Pouvoir Arbitraire; mais ce n'est pas là la seule fausseté qu'on a publiée de moy. Je feray tout mon possible pour conserver le Gouvernement de l'Etat & de l'Eglise, ainsi qu'il est présentement établi par les Loix. Je sçay que les Principes de l'Eglise d'Angleterre sont pour la Monarchie, & que ceux qui en sont Membres, ont fait voir qu'ils sont bons & fidèles Sujets; c'est pourquoy j'auray toujours soin de la défendre & de la soutenir. Je sçay aussi que les Loix de ce Royaume suffisent pour rendre un Roy aussi grand Monarque que je sçaurois souhaiter de l'estre; & comme je n'abandonneray jamais

*les justes Droits & prérogatives de la Couronne , aussi n'ôteray je jamais aux autres ce qui leur appartient. J'ay souvent autrefois hazar-
dé ma vie pour la défense de cette Nation , & j'iray encore aussi avant que personne pour luy conserver ses justes Droits & ses Privilèges.*

Les Seigneurs du Conseil prièrent humblement le Roy , que ses obligeantes expressions fussent rendües publiques ; ce qui fut accordé par Sa Majesté. Elle ordonna aussi , apres qu'Elle eut fait prester Serment à tous ces Seigneurs , & autres du Conseil Privé du feu Roy , pour estre de son Conseil Privé , que l'on publiast une Proclamation , pour faire sçavoir que tous ceux qui avoient Charge dans le Gouvernement à la mort du Roy Charles II. continuassent dans l'exercice

de leurs Charges jusqu'à nouvel ordres de sa Majesté. Cette Proclamation se fit l'apresdinée en ces termes, devant la Porte de Vvitheall, à la Porte de Temple-Barr, & à la Bourse royale, avec les Cerémonies accoustumées.

Comme il a plu à Dieu de retirer dans ses misericordes nôtre souverain Seigneur Charles I. du nom, de glorieuse memoire, par la mort de qui les Couronnes Impé-
riales d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande, sont uniquement & légitimement dévolues à Haut & Puissant Prince Jacques Duc d'York & d'Albanie, Frere Unique, & seul Heritier du feu Roy; Nous les Seigneurs Ecclesiastiques & Seculiers de ce Royaume, étant secondez de ceux du Conseil Privé de sa Majesté, & d'un grand nombre des

Principaux de la Noblesse , comme aussi du Lord Maire , des Echevins, & de quantité de Bourgeois de Londres, Publiions & Proclamons par ces Présentes , d'une commune voix & d'un consentement, tant de cœur que de bouche , que le Haut & Puissant Prince Jacques II. est présentement , par la mort de nostre Souverain de glorieuse mémoire , devenu nostre seul & legitime Prince, selon l'ordre de la Succession ; & le Droit du Royaume , Jacques II. par la grace de Dieu Roy d'Angleterre , d'Ecosse & d'Irlande , Défenseur de la Foy , &c. à qui nous promettons toute fidelité & constante obeissance de toutes les affections de nos ames ; priant Dieu par qui les Roys régnent, de benir le Roy Jacques II. & de le faire regner long temps & heureusement sur nous.

Dieu conserve le Roy Jacques II.

La Proclamation fut signée de ceux dont voicy les noms.

Guillaume Archevesque de Cantorbéry.

Le Baron de Guilford, Garde des Seaux.

Le Marquis Halyfax, Garde du Seau Privé.

Le Comte de rochester, Président du Conseil.

Le Duc de Norfolke.

Le Duc de Sommerfet.

Le Duc d'Albemarle.

Le Duc de Beaufort

Le Comte de Shravvdbury.

Le Comte de Kent,

Le Comte de Huntingdon.

Le Comte de Pembroke.

Le Comte de Salisbury.

Le Comte de Brigvvater.

Le Comte de Vvostmorland.

Le Comte de Manchester.

Le Comte de Peterborovv.

Le Comte de Chesterfield.

Le Comte de Sunderland.

Le Comte de Scarsdale.

Le Comte de Clarendon.

Le Comte de Bath.

Le Comte de Craven.

Le Comte d'Ailesbury.

Le Comte de Lieckfield.

Le Comte de Feversham.

Le Comte de Berkeley.

Le Comte de Morray.

Le Comte de Mideleton.

Le Vicomte Nevvport.

Le Vicomte de Veymouth.

Le Vicomte Lumley.

Le Vicomte Clifford.

Henry, Evesque de Londres.

Nathanaël, Evêque d'Arbam.

Thomas , Evesque de Rochester.

Milord Nort & Gray.

Milord Maynard.

Milord Cornvvalis.

Milord Arunde.

Milord Godolphin.

Milord Drunimond.

Le Chevalier Jean Etnécl.

Le Chevalier Thomas Chicheley.

Le Chevalier Lionel Jenkins.

Le même jour il se fit une Ordonnance conçue en ces termes.

Le même jour il se fit une Ordonnance conçue en ces termes.

Le même jour il se fit une Ordonnance conçue en ces termes.

Le même jour il se fit une Ordonnance conçue en ces termes.

Le même jour il se fit une Ordonnance conçue en ces termes.

Le même jour il se fit une Ordonnance conçue en ces termes.

Le même jour il se fit une Ordonnance conçue en ces termes.

Le même jour il se fit une Ordonnance conçue en ces termes.

Le même jour il se fit une Ordonnance conçue en ces termes.

Le même jour il se fit une Ordonnance conçue en ces termes.

Le même jour il se fit une Ordonnance conçue en ces termes.

Le même jour il se fit une Ordonnance conçue en ces termes.

Le même jour il se fit une Ordonnance conçue en ces termes.

Le même jour il se fit une Ordonnance conçue en ces termes.

Le même jour il se fit une Ordonnance conçue en ces termes.

Le même jour il se fit une Ordonnance conçue en ces termes.

Le même jour il se fit une Ordonnance conçue en ces termes.

Le même jour il se fit une Ordonnance conçue en ces termes.

Le même jour il se fit une Ordonnance conçue en ces termes.

Comme il a plu à Dieu d'appeler à soy dans ses Misericordes infinies, le Tres Haut Très-Puissant Prince, le Roy Charles II. de glorieuse mémoire, le Tres-Cher & Très-Aymé Frere de Sa Majesté, & que par sa mort, l'autorité & le pouvoir de la pluspart des Charges & des Employs, soit de la Magistrature, soit du Gouvernement dans

dans ce Royaume, & dans le Royaume d'Irlande, ont cessé & manqué avec la Personne du Souverain, dont les uns & les autres étoient dérivés. Sa Très-Excellente Majesté a trouvé à propos de déclarer expressement selon sa prudence Royale, & dans la vue du bien de l'Etat, se réservant à l'avenir de juger, de reformer, & de redresser les abus du Gouvernement après les avoir bien connus & examinés, que tous ceux qui à la mort du feu Roy son très Cher Frere, étoient dûement & légitimement pourvus, ou en possession de quelque Employ public, ou de quelque Office dans le Gouvernement, soit Civil ou Militaire, dans les Royaumes d'Angleterre & d'Irlande, ou dans aucuns des Etats de Sa Majesté, qui relevent de l'un ou de l'autre, & notamment tous les Présidens, Gouverneurs, sous-Pré-

Fevrier 1685. I

fidens, Juges, Sherifs, Deputez, Lieutenans, Commissaires des Guerres, Juges de Paix, & tous autres qui ont Charge ou Employ dans le Gouvernement, soit Superieurs ou Subalternes, ainsi qu'il a esté dit cy-dessus, & tous autres Officiers & Ministres, dont le pouvoir & les revenus, ou salaires, ont finy & cessé par la mort susdite, seront & se tiendront continuez dans leurs Charges & Emplois, ainsi qu'ils en jouïssent cy-devant, jusqu'à ce que les intentions de Sa Majesté leur soient plus amplement signifiées, & que cependant pour la conservation de la Paix, & pour la continuation des Procedures nécessaires de la Justice, comme aussi pour la seureté & pour le service de l'Etat, toutes lesdites Personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, ne manquent pas chacune en

son particulier, selon sa Charge, son Employ, ou son Office, de proceder à l'exercice & execution de tout ce qui en dépendra ainsi qu'il appartenait cy-devant, lors que le défant Roy étoit en vie.

De plus, Sa Majesté veut & commande par ces Presentes; à tous & à un chacun de ses Sujets, de quelque qualité & condition qu'ils soient, de prêter secours, aide & assistance pour l'exercice de ses fonctions, toutes les fois qu'ils en seront requis par les Sieurs Officiers & Ministres, à moins qu'ils ne veuillent encourir l'indignation de Sa Majesté, & en répondre à leurs perils & fortunes.

Sa Majesté veut de plus, & commande expressément, que tous les ordres faits ou donnez par les Seigneurs du Conseil Privé du feu Roy, pendant sa vie, soient executez par

tous & par un chacun, & que tout ce qui auroit on devroit avoir esté fait en consequence d'iceux soit fait & accompli de mesme, & aussi amplement qu'il auroit esté fait & accompli pendant la vie du feu Roy, le Tres-Cher & Tres Aimé Frere de Sa Majesté.

Donné à la Cour de VVitehal, le 6. jour du mois de Février 1684. & le premier du Regne de Sa Majesté, sur les Royaumes d'Angleterre, d'Escoffe & d'Irlande.

Vous serez surprise de la date de cette Ordonnance, qui est du 6. Février 1684. après que je vous ay dit que le Roy est mort le Vendredy 16. de ce mois. Cette Date est selon l'ancien stile. On conserve en Angleterre les dix jours qui ont esté retranchés du Kalendrier, & l'Année y com-

mence par le mois de Mars, & non par celui de Janvier.

Le nouveau Roy a de la valeur, & de l'intrepidité. Il est ferme dans ses résolutions, & garde inviolablement sa parole. Il nâquit le 14. Octobre 1633. & en 1660. il épousa Anne Hyde, Fille du Mylord Edoüard Hyde, grand Chancelier d'Angleterre, & depuis Comte de Clarendon, dont il a eu plusieurs Fils qui n'ont point vécu. Il luy est seulement resté deux Filles de ce Mariage, sçavoir Marie Princesse d'York, qui en 1677. épousa Guillaume Henry de Nassau, Prince d'Orange, & Anne Princesse d'Yorch, mariée depuis peu de temps au Prince George, Frere du Roy de Dannemarch. Madame la Duchesse d'Yorch étant morte le dixième Avril 1671. il épousa en

secondes Nopces , le trentième
Septembre 1673. Marie Eleonor
d'Este , Princesse de Modene ,
Fille du Duc François. Cest le
charmes de toute l'Angleterre.
Elle mène une vie exemplaire,
& l'ambition n'a jamais esté ca-
pable de luy faire faire aucune
fausse démarche.

Il ne reste à vous apprendre
de quelle maniere la Maison de
Stuart , qui est la Maison Royale
d'Angleterre, est venuë à la Cou-
ronne. Robert Bruys, I. de ce
nom , étant Roy d'Ecosse par
Succession , Jean de Bailleul la
luy disputa , & l'emporta , ce qui
fut cause que l'Ecosse devint la
proye des Anglois. Robert la
reconquits regna 23. ans ; &
mourut en 1329. laissant David
II. & Marie. David étant mort
sans Enfans , Marie sa Sœur heri-

ta de la Couronne. Elle avoit
épousé Vvalter , ou Gautier
Stuard, grand Senéchal d'Ecosse,
dont elle eut un Fils , qui fut
d'abord nommé Iean , mais les
Ecossois avoient eu tant de mé-
pris pour Iean de Bailleul , que
pe croyant pas ce nom fortuné,
ils l'obligerent à prendre celuy de
Robert. Ce Robert Stuard II. du
nom , eut Robert III. pour Fils ,
dont les descendans ont esté Ia-
ques I. Iaques II. Iaques III. Ia-
ques IV. & Iaques V. Roys d'E-
cosse. Ce dernier épousa Mar-
guerite d'Angleterre Sœur de
Henry VIII. Pere de la Reyne
Elizabeth ; dont il eut Marie
Stuard , mariée en premières
Nopces à François II. Roy de
France, & en secondes Nopces, à
Henry Stuard son Parent. Iaques
VI. Roy d'Ecosse , sortit de ce

mariage. Elizabeth, qui estoit sa
Tante, à la mode de Bretagne,
étant morte en 1603. il hérita
de la Couronne d'Angleterre,
& ayant uny ce Royaume à ceux
d'Irlande & d'Ecosse, il prit le
nom de Jaques I. avec le Titre
de Roy de la Grand' Bretagne
C'estoit le Grand Pere du Roy
qui vient de mourir. La nouvelle
de sa mort étant venuë en Fran-
ce, Sa Majesté en témoigna
beaucoup de douleur, & dit
qu'Elle perdoit un bon Parent, un
bon Amy, & un bon Voisin. Elle
fit cesser pour quelque temps les
divertissemens du Carnaval, &
l'on ne fit point la grande masca-
rade que l'on avoit préparée, &
qui devoit être faite le jour qu'on
apprit cette nouvelle. Toute la
Cour est présentement en deuil.

Vous pouvez voir dans la

drie à Boucles d'or.

Un Portrait du Roy à cheval.

Deux autres petits Portraits
du Roy en email, garnis de Dia-
mans.

Et une Bourse remplie de plu-
sieurs Medailles & Pièces d'or,
monnoye de France.

On a eu avis que plusieurs
Personnes de la Religion Préten-
duë Reformée, ont abjuré l'He-
resie, pour avoir esté témoins
d'un Miracle arrivé au Château
de Soyons en Dauphiné, appar-
tenant à Monsieur le Marquis de
Montauban, Lieutenant General
des Armées du Roy. C'est une
tres belle Maison, qui est située
sur une hauteur. Les Cisternes
en étoient taries, & le Village est
assez loin du Château. Le feu
ayant pris à deux Chambres plei-
nes de meubles, & le secours

manquant pour l'éteindre, le Curé du lieu apporta le saint Sacrement. Lors qu'il fut à l'entrée du premier Pont-levis, le vent qui étoit tres-furieux, cessa tout d'un coup. Il entra dans le Château, & à peine eut-il donné la Benediction, que le feu qu'on voyoit de toutes parts, demeura sans force, & ne fit plus de ravage. Les Procez Verbaux que l'on a dressez par l'ordre de Monsieur l'Evêque de Valence, justifient la verité de ce que je vous écris.

J'ay encore quelques morts à vous apprendre. Je commence par celle de Messire Nicolas Louis de Lhôpital, marquis de Vitry, Baron du Plessis aux Tournelles, Seigneur de Morvilliers, &c. Il a fait connoître son esprit & sa conduite en divers Employs, qu'il a pleu au Roy de luy confier, &

sur tout en son Ambassade de Pollogne. Il n'a point laissé d'Enfans, le seul Fils qu'il avoit eu étant mort en son bas âge. Il étoit frere du dernier Duc de Vitry, qui n'a laissé qu'une fille, Marie françoise Elizabeth de Lhôpital, mariée à monsieur le marquis de Torcy, de la maison de la Tour; un Fils qu'il avoit étant mort avant luy par un accident funeste. Ce Duc & ce marquis de Vitry, étoient tous deux Fils de messire Nicolas de Lhôpital, marquis, puis Duc de Vitry, maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roy, & Gouverneur de Provence. Il avoit esté auparavant Capitaine des Gardes de Sa Majesté, & avoit un frere connu sous le nom du maréchal de Lhôpital, Gouverneur de Paris, & Chevalier des Ordres du Roy, qui avoit aussi esté Ca-

pitaine des Gardes du Corps. Le Pere de ces deux maréchaux de France , étoit messire Louis de Lhôpital, Seigneur de Vitry, Capitaine des Gardes du Corps. La branche des Seigneurs de Vitry, est la dernière de la maison de Lhôpital , dont les Aînez sont marquis & Comtes de Lhôpital. Les marquis de Sainte mesme , en sont les premiers Cadets. Cette maison est tres-ancienne , établie en France il y a près de quatre siècles. On la croit issue des anciens Seigneurs de Lhôpitaler, au Royaume de Naples. Elle a eu en France de tres-grands Emplois, & l'on y trouve des Chambellans de nos Roys , des Grands Maîtres des Eaux & Forêts, un Grand Maître de la Reyne l'abeau de Baviere , des Généraux d'Armées, des Gouverneurs de Villes

& de Provinces, des Capitaines de Gendarmes, des Chevaliers des Ordres, des Conseillers de Roys, des Gouverneurs des Enfans de France, des Chevaliers d'Honneur des reynes, des Marchaux de France, &c. Elle est alliée aux plus illustres Maisons du Royaume, comme Bracque, le Bouteiller de Senslis, Courtenay-Blainneau, Rouhaust, Laval, Cossé, Bruges, Beauvau, la Mark, Moustiers, Montmirail, Huraur, la Tour, Do, la Chastre, Bricanteau, Levis, Pot, &c. Ses Armes sont, *De gueule au Coq d'argent, armé, cretté, & barbé d'or.* Les diverses Branches ont pris diverses brisures.

Messire Jean - François de Megrigny, Marquis de Vandœuvre, Baron de Couchey, Vicomte de Troye, Cornette-

Blanche de France, & cy-devant
Grand Tranchant du Roy ; est
mort aussi depuis peu de temps.
Il laisse un Fils & deux Filles ; de
feuë Dame Françoisse Henriette
du Mesnil. Simon de Beaujeu,
sçavoir Charles Hubert de Me-
grigny, Marquis de Vandœuvre,
Baron de Beaujeu, Gabrielle de
Megrigny, & Marie Françoisse
de Megrigni. Monsieur le Mar-
quis de Vandœuvre qui vient de
mourir, étoit Fils de messire Jean
de Megrigny, Marquis de Van-
dœuvre, Vicomte de Troye, Ba-
ron de Colombez, premier Pre-
sident au Parlement de Proven-
ce, puis Conseiller d'Etat & de
Dame Renée de Bucy, & petit
Fils de Jean de Megrigny, Vi-
comte de Troye & de Briel, &
de Dame Marie Bouguier, Fille
de Christophe Bouguier, Ser

gneur d'Echarson, Conseiller au
Parlement, & de Dame Marie
Chartier, Dame d'Alainville, de
la Famille des fondateurs, de la
maison & College de Boissy. peu
Monsieur de Mégrigny, Conseil-
ler d'Etat, avoit cinq freres,
Louis de Mégrigny, Chevalier
de Malte; Jacques de Mégrigny,
Baron de Bonivet, Président au
mortier du Parlement de Paris,
puis Conseiller d'Honneur dans
le même Parlement; Mathieu de
Mégrigny, Abbé de pontigny,
Nicolas de Mégrigny, Prieur de
Souvigny, Chanoine de l'Eglise
de Paris; Avocat Général en la
Cour des Aydes; & François de
Mégrigny, comte de Briet, &
d'Alainville. De Mégrigny porte
d'argent au Lion de sable.

Ces morts ont esté suivies de
celle de Messire Christophe de

mallebranche, Seigneur de Villebon. Il estoit frere de monsieur de mallebranche Conseiller au Parlement, si estimé par l'exacte application qu'il a aux Affaires, & du Pere de mallebranche, Prêtre de l'Oratoire, que tant de doctes Ecrits ont rendu célèbre.

Enfin Dieu s'est laissé fléchir aux larmes des Religieuses de Port Royal, & a exaucé leurs prieres. Elles ont tant fait d'instances & de tres-humbles supplications au Roy, afin d'avoir pour leur Abbessé madame de la Virginité, que Sa majesté a ordonné à monsieur l'Archevesque de la faire venir à Paris. Le Roy a bien voulu luy donner une année pour faire son option sur l'une des deux Abbaïes, désirant que durant cet intervalle elle prist le gouvernement de Port - Royal,
sur

de Monsieur de Bullion,
Conseiller en la Grand Cham

21

Ma
let
de
Pa
a
du
de
E



IV.



~~gouvernement de Port-Royal~~
gouvernement de Port-Royal
sur

Planche, que j'ay eu le soin de faire graver les Jettons de cette année. Les Devises en ont esté faites par les Illustres que je vous ay nommez plusieurs fois dans une semblable occasion. Le premiers de ces Jettons est pour le Tresor Royal, le second pour la Maison de Madame la Dauphine, le troisiéme pour les Galeres, le quatriéme pour l'Artillerie, le cinquiéme pour les Bâtimens, le sixiéme pour l'Extraordinaire des Guerres, le septiéme pour l'Ordinaire des Guerres, le huitiéme pour les Parties Casuelles, le neuviéme pour la Chambre aux Deniers, le dixiéme pour la Ville de Paris, & le derniers pour celle de Dijon.

Monsieur le Marquis de Courcy, Fils de monsieur de Bullion, Conseiller en la Grand Cham-

bre , & Neveu de Monsieur de Bullion , ministre d'Etat , & Sur-Intendant des Finances , a épousé mademoiselle de Charmoy , Fille de Monsieur de Charmoy , Maître des Comptes , & Secrétaire des Commandemens de Madame de Guise. On dit beaucoup de bien de cette nouvelle mariée. C'est une jeune Brune des plus aimables , & qui se fait distinguer par sa Piété.

L'établissement d'un Opera ayant réüssy à Paris , Monsieur Gautier , dont la réputation est connue de tous ceux qui aiment la Musique , s'est accommodé avec Monsieur de Lully , pour avoir permission de faire le même établissement à Marseille , où il fit représenter pour la première fois le 28. de Janvier , un Opera intitulé , *Le Triomphe de la Paix.*

Les Habits furent trouvez magnifiques , les Machines justes, & les Décorations tres-belle. La Dance y plut fort , la Simphonie encore davantage , & toutes ces choses firent donner beaucoup de loüanges à Monsieur Gautier, qui a bien voulu prendre tant de peines, & hazarder tant de frais pour le divertissement de la Province. On s'est rendu de tous costez à Marseille, pour voir ce spectacle que l'on y donne plusieurs fois chaque semaine.

Après quatre grands Articles de Siam, qui ont remply une partie de mes quatre dernieres Lettres, vous n'en devez pas attendre un fort long dans celle-cy, puis qu'il ne me reste à vous parler que du Départ des Mandarins qui étoient icy , & de celuy de Monsieur le Chevalier de Chau-

mont , que le Roy a nommé son Ambassadeur Extraordinaire auprès du Roy de Siam. On ne peut faire un choix plus judicieux. Il faloit envoyer auprès d'un Monarque qui donne quelque esperance qu'il se rendra un jour Catholique, un Homme sage, d'une vie exemplaire , qui accordast la Pieté avec l'Epée, & les fonctions de Soldat avec celle de Chrétien, & qui eust de la naissance & du service. Le Roy qui s'est appliqué à connoître jusques à l'interieur de ses Sujets distinguez par le merite, a trouvé toutes ces qualitez dans Monsieur le Chevalier de Chaumont ; & c'est ce qui l'a obligé à le choisir pour une Ambassade, où il faut non seulement soutenir sa gloire , mais encore travailler pour celle de Dieu. Ce Chevalier n'a rien épargné de

son costé pour se mettre en état de remplir cet important Caractere. Il a vû pour s'instruire tous ceux qui ont esté honorez de pareils Emplois , & a consulté soigneusement les plus fameux Voyageurs qui se soient trouvez dans les Pais Etrangers quand on y a fait de celebres Ambassades, afin de pouvoir apprendre d'eux ce qu'il doit faire dans celle qui vient de luy estre confiée. Comme il a scû que Monsieur de S. Martin de Caën , dont je vous ay si souvent entretenuë , avoit remarqué avec une grande exactitude tout ce qu'il a vû dans ses Voyages , il luy a écrit , pour le prier de luy donner des lumieres sur celuy qu'il entreprend ; & Monsieur de S. Martin luy a répondu par une longue & curieuse Lettre, qu'on a imprimée. Mon-

seur le Chevalier de Chaumont
sçachant aussi qu'il est important
d'avoir un habile Secretaire, en a
choisi un qui peut luy être d'une
grande utilité dans le Pais où il
va , puis que c'est Monsieur de
l'Abrasseau Bourreau , Frere de
Monsieur Deslandes - Bourreau,
qui depuis long-temps est Chef
du Comptoir de la Compagnie
Royale de France à Siam. Les
Mandarins partirent quelques
jours apres la derniere audience
que leur donna Monsieur de
Croissy , & ils doivent être dé-
frayez sur leur route aux dépens
du Roy. Je ne puis m'empescher
de vous marquer encore icy une
chose qui arriva quelque temps
avant leur depart. L'un d'eux
s'estant trouvé comme engagé
de passer sur les Armes du Roy,
qui estoient au coin d'un Tapis

de pied, ne voulut jamais marcher sur ces Armes, & fit connoître qu'il regardoit ce peu de respect comme une chose qui ne luy devoit pas estre pardonnée. Ils doivent s'embarquer sur le Navire du Roy appelé *L'Oiseau*. Il est du port de quatre cens cinquante Hommes, & de 48. Canons. La Frégate du Roy qui doit leur servir d'escorte, est commandée par Monsieur de Loyeuse, & s'appelle *la Maligne*. Elle est de cent quarante Hommes, & montée de trente Canons. Voicy le Mémoire des Presens que Monsieur le Chevalier de Chaumont emporte de la part du Roy.

Deux grands Miroirs d'argent.

Deux grands Chandeliers d'argent à douze branches.

Deux Girandoles d'argent.

Deux grands lustres de cristal.

Douze tres beaux Fuzils , & huit paires de Pistolets.

Douze pieces de riches Brocarts d'or & d'argent , & cent aunes de Drap écarlate, bleu , & autres couleurs.

Deux Horloges à mouvemens de Lune tres - curieux , & trois Pendules.

Trois Bureaux & trois Tables de tres-riche marqueterie , avec six Gueridons.

Deux grands Tapis de la Savonnerie.

Un grand Bassin de cristal de roche, garny d'or.

Deux Habirs en broderie, avec plusieurs paires de bas de soye, Rubans, Chapeaux de Castor, Cravates & Manchettes de Point, le tout à la Françoise.

Vne Epée avec un riche Baui

sur une Commission de Monsieur l'Archevesque , & avec le consentement de ses Supérieurs. Elle a obeï aux commandemens de Sa Majesté ; & les Dames de Port Royal , qui à l'ombre de son nom avoient commencé à jouir d'une profonde paix , ont maintenant la satisfaction de la voir affermie par sa présence. Cette illustre Abbessé les conduit avec une sagesse & une douceur qui les charme toutes. Elle font tous leurs efforts pour la déterminer en faveur de leur Maison. Cependant elle se laisse aller à la volonté de ses Supérieurs , persuadée que c'est dans cette soumission que consiste le véritable esprit de Religion , dont elle a fait jusques icy tout son bonheur & toute sa gloire.

Monsieur le Marquis de Dan-
Fevrier 1685. K

geau a esté pourvû de la Charge de Chevalier d'honneur de Madame la Dauphine, par la démission volontaire de Monsieur le Duc de Richelieu. Ce Marquis est connu par tant d'excellentes qualitez qui le distinguent, & je vous ay si souvent parlé de luy, que vous faire son éloge, ce ne feroit que vous dire ce que vous sçavez déjà.

Le temps du Carnaval où nous sommes porte chacun à la joye; c'est pour cela que l'Air qui suit sera de saison.

CHANSON A BOIRE.

Que le temps soit laid, ou qu'il soit beau.

C'est dequoy jamais je ne murmure.

*Il n'appartient qu'aux Benueurs
d'eau*

De se plaindre de la froidure.

*Pour avoir chaud dès le matin,
Le vray secret est de prendre du
Vin.*

J'ay peu de choses à vous dire des Enigmes. A la priere d'un galant Homme j'ay employé la premiere du dernier mois , sans que j'en scûsse le mot. J'ay connu par les explications qu'on m'a envoyées , que mon nom y est renfermé. Elles sont fort obligantes ; mais quoy que les Auteurs m'ayent fait un fort grand honneur, ils trouveront bon que je supprime les madrigaux que j'en ay receus. A l'avenir je prendray mes précautions, en ne vous envoyant aucune Enigme , dont le vray sens ne m'ait esté confié. La seconde Enigme a esté faite sur les Mots qui composent le Dis-

K 2

cours. Elle n'a esté expliquée que par monsieur le Roux, medecin à Vitré en Bretagne; Le Chevalier B. du Quartier S. Paul; la petite Gamard de Sons, & le Rival du C. de Rheims.

Voicy deux Enigmes nouvelles, dont la première est de Monsieur l'Abbé de la Coudoliere de Marseille; & l'autre de Monsieur Rault de Roüen.

ENIGME.

JE me trouve presque en tous lieux.

Sans mon secours l'Astrologie,
Les Loix, l'Art de parler, & la Theologie,
Ne pourroient pas montrer leur éclat
à vos yeux.

~~Je~~
Je marche quelquefois, quelquefois je
m'arreste,

*Avant pris mon repos, je ne puis plus
marcher :*

*repos on ne peut m'ar-
racher.*

*Je fais parler plusieurs, quoy que ie
sois muette.*

*Jamais ie n'appris rien,
Mais malgré mon insuffisance,
Je puis dire que la Science
Sans moy peraroit un grand sou-
tien.*

*Les Langues dont l'étude éloigne
l'ignorance,
L'Hébreu, le Grec & le Latin,
Pour rendre immortel leur destin,
Ont besoin de mon assistance.*

*Quoy que je ne possède rien,
Aux uns ie procure du Bien,
Aux autres très souvent ie le ravis
de même.*

*La louange & le blâme éclatent par
mes traits ;*

D'une seule couleur ie

Portraits

De la Mitre & du Diadème.

AUTRE ENIGME.

JE n'aime que la nuit, & ie fuis le
grand iour,

Si ie tire d'un Labyrinthe

*Celuy qui n'y viroit qu'en
crainte,*

*C'est bien plus par devoir, que ce
n'est par amour.*



*Mais il faut que j'emprunte un se-
cours que ie cache,*

*Pour me regler moy-mesme, & me
regler aussi;*

*Et toutefois de deux que nous som-
mes ainsi,*

*Nous ne faisons qu'un corps par une
mesme attache.*



*D'aveugle que ie suis si l'on me fait
voir clair ,*

*J'ay divers Ennemis, puissans, mais
invisibles ,*

*Qui cependant en leurs courses
terribles ,*

*Rodant autour de moy , tâchent de
m'aveugler.*



*Comme leur violence est sans regle
~~de~~ sans bornes ,*

*Ie n'y puis resister , qu'en leur mon-
trant mes Cornes ;*

*C'est par là seulement que ie vains
leur effort ;*

*Mais s'ils ont le dessus, sans mourir
c'est ma mort.*

*Quoy que ie sois legere, ou basse, ou
haute , ou lourde ,*

Le cours risque d'un autre sort,

*Car on fait mon Procès d'abord que
je suis sourde.*

Les Comédiens François re-
présentent depuis un mois une
Tragedie intitulée *Andronic*. Cet
Ouvrage est le charme de la Cour
& de Paris. Il tire des larmes des
plus insensibles ; & l'on a rien vû
depuis long-temps, qui ait eu un
aussi grand succès. La Comédie
de *l'Usurier*, qu'on jouë alter-
nativement avec cette Pièce, n'a
pas esté traitée d'abord si favora-
blement, & plusieurs ont imité le
Marquis de la Critique de l'Eco-
le des Femmes. C'est le sort des
Pièces qui reprennent les vices,
d'estre condamnées dans les pre-
mieres Representations. Le cha-
grin de se reconnoître dans des
Portraits generaux, & de s'accu-
ser en secret des defauts qu'on

blâme, oblige ceux qui se les reprochent à eux-mêmes, à decrier une Pièce, afin d'empêcher qu'on ne la voye; mais les Gens sinceres & de bon goust, rétablissent dans la suite ce que ces Critiques interessez ont tâché d'abatre. C'est ce qui ne pouvoit manquer à *l'Usurier*, puis que la Pièce passe pour bien écrite, & bien conduite; & qu'on y rit depuis le commencement jusques à la fin, sans qu'il y ait ny fade plaisanterie, ny équivoque dont la modestie puisse estre blessée. Ainsi l'on n'y peut rire que de la verité des choses qu'on y dit en reprenant les defauts des Hommes. Ces sortes de choses ne peuvent rendre un Auteur blâmable. Quand on fera voir que de certains Courtisans sont gueux par leur faute, loin de s'en fâcher,

ils doivent remercier ceux qui en leur faisant ouvrir les yeux , leur donnent moyen d'éviter leur ruine entiere. Il est si vray qu'on n'a pas eu dessein de choquer la Cour dans cette Piece , qu'après avoir donné dans un Acte un Portrait des Courtisans qui vivent dans le desordre , on en donne un dans l'Acte qui suit, entièrement à l'avantage de la Cour. On s'est récrié sur ce que dans cette Piece on avoit mis des Abbez sur le Théâtre ; mais si ceux qui critiquent cet endroit , l'avoient bien examiné , ils connoistroient que le Personnage qu'ils prennent pour un Abbé ; n'est qu'un des Usurpateurs de ce Titre, qui s'en servent seulement afin d'estre mieux reçus dans les Compagnies ; de sorte qu'on ne peut faire aucune comparaison de ce

Personnage avec un véritable Abbé. D'ailleurs quand c'en seroit un, on ne pourroit alleguer qu'il designe particulièrement aucun Abbé, puis qu'il dit des choses générales, & qui ne peuvent estre appliquées a une mesme Personne. Cela fait voir que c'est fort injustement que l'on impute à un Particulier ce qui en regarde plus de cent. Il en est de mesme des Banquiers dont on parle dans la Pièce. Il est certain que l'Auteur n'en a eu aucun en vue mais seulement les vices de leur Profession. Ceux qui prêtent à usure, peuvent ne se pas corriger pour cela ; mais le Public sera du moins averti de beaucoup de choses qu'il doit éviter à leur égard. Cette maniere de corriger les vices a esté trouvée si utile de tout temps,

que les Anciens se servoient de Masques semblables à ceux dont ils vouloient faire voir les défauts, afin de les faire remarquer au Public. Il n'en est pas de même aujourd'huy ; & l'on n'attaque à la comedie que les vices, & non pas les Hommes.

Comme ma Lettre finit avant la fin du Carnaval, & que je veux vous en donner tous les Divertissemens en un seul Article, je remets au mois prochain à vous en parler, aussi bien que de l'Abbaïe donnée à Monsieur le Cardinal d'Etrée. Si je ne vous dis rien encore de l'Accommodement de Genes, vous pouvez croire que je n'en oublieray aucune des circonstances, quand il sera temps de vous en entretenir. Je suis, Madame, Vostre, &c.

A Paris, le 28. Fevrier 1685.





